



MENSURATION OFFICIELLE DIRECTIVES

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI MODIFIÉE DU 25 JUILLET 2002 PORTANT
RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

ANNEXES

Version	Date de publication
1	01.11.2021
1.1	01.03.2023



Table des matières

1	Remarques figurant sur les plans de MO	5
1.1	Remarques obligatoires	5
1.1.1	Plan de MO	5
1.1.2	Plan de MO définissant des parcelles ayant la nature « place »	5
1.1.3	Plan de MO définissant des parcelles dont des limites ont fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites	5
1.1.4	Plan de MO définissant des parcelles dont des limites n'ont pas fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites	5
1.1.5	Plan de MO définissant des parcelles du type « restant »	5
1.1.6	Plan de MO définissant des parcelles non mesurées	5
1.1.7	Plan de MO définissant des servitudes de passage	5
1.1.8	Plan de MO lotissant un ou des lots privatifs d'un immeuble en copropriété en une ou des parcelles à part	6
1.1.9	Plan de MO annulant complètement ou en partie un ancien plan de MO	6
1.1.10	Plan de MO dont les inscriptions cadastrales concernant le propriétaire ne sont pas à jour dans la publicité foncière	6
1.1.11	Plan de MO définissant des parcelles ayant fait l'objet d'un acte translatif de propriété avec clause d'urgence	6
1.1.12	Plan de MO définissant des parcelles avant la construction de l'infrastructure publique	6
1.1.13	Plan de matérialisation de limites	7
1.1.14	Plan de MO définissant de nouvelles parcelles à l'intérieur d'un périmètre de remembrement rural	7
1.1.15	Plan de MO représentant des bâtiments issus de de la BD-L-BATI3D	7
1.1.16	Constatation de possession	7
1.1.17	Plan de changement de limites communales	7
1.1.18	Plan de changement de section	7
1.2	Remarques recommandées	8
1.3	Remarques facultatives	8
1.3.1	Plan de MO soumis à la délivrance d'une autorisation de lotissement ou l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier (PAP)	8
1.3.2	Modifications de cotes d'anciens plans	8
1.3.3	Impossibilité de rétablir une limite définie par un ancien bornage ou plan de MO ...	8
1.3.4	Plan de MO réalisé dans le cadre d'un échange amiable d'immeubles ruraux	8



1.3.5	Remarques diverses.....	8
2	Catalogue des points	10
2.1	Borne frontière.....	10
2.2	Point fixe et de stationnement	10
2.3	Parcelle – Point limite.....	12
2.4	Parcelle – Point-limite (nouveau)	13
2.5	Parcelle – Centroïde.....	14
2.6	Bâtiment – Point.....	15
2.7	Topographie – Point.....	16
3	Catalogue des lignes.....	20
3.1	Parcelle – Limites cadastrales.....	20
3.2	Parcelle – Limites administratives.....	20
3.3	Bâtiment – Lignes.....	20
3.4	Parcelle – Éléments linéaires topographiques.....	20
4	Natures des parcelles	24
4.1	Catalogue des natures des parcelles	24
4.2	Définition des natures des parcelles.....	25
5	Affectations des bâtiments et des constructions.....	28
5.1	Catalogue des affectations des bâtiments et des constructions	28
5.2	Définition des affectations des bâtiments et des constructions.....	29
6	Éléments constitutifs d'un dossier de mensuration officielle.....	33
6.1	Plan de MO.....	33
6.2	Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites	34
6.3	Rapport de mensuration officielle.....	36
6.4	Procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété	37
6.5	Rapport de mensuration officielle de délimitation de lots privatifs d'une copropriété	38
7	Nommage des documents numériques	39
7.1	Sous-type du dossier de MO	39
7.2	Nommage des pièces d'un dossier de MO.....	39
7.2.1	Choix de la date	39
7.3	Modalités d'envoi	43
7.3.1	Documents analogues.....	43
7.3.2	Documents numériques.....	43



8	Archivage des pièces d'un dossier de MO	44
9	Signature électronique des plans de MO et des rapports de mensuration officielle	45
10	Systèmes de références de coordonnées nationaux	46
10.1	Définitions et terminologie	46
10.2	Système de référence de coordonnées national en planimétrie – LURES LTM	46
10.3	Système de référence de coordonnées national en altimétrie – NG	47
11	Modèle de documents	48
11.1	Constitution de dossier de recherche – complément à la recherche initiale	48
11.2	Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires	49
11.3	Données administratives	50
11.4	Balance des contenances ACT	51
11.5	Balance des contenances MOE	52
11.6	Calcul des contenances ACT (une fiche par parcelle)	53
11.7	Rapport de transformation	54
11.8	Entête de croquis terrain	55
11.9	Entête de plan de MO	55
11.9.1	Entête de plan de MO en cas de signature manuscrite	55
11.9.2	Entête de plan de MO en cas de signature électronique	55
11.10	Légende des parcelles	56
11.11	Liste contrôle parcelles	56
11.12	Liste bâtiments en mutation	56
11.13	Plan de mutation	57
11.14	Note de mutation	58
11.15	Note de modification de données de la BD-MO	59
11.16	Mention de validation	60
11.17	Procès-verbal de carence	61
11.18	Fusion de parcelles	62
11.19	Fiche de validation	63
12	Liste des communes et sections cadastrales	64
12.1	Liste des communes et sections cadastrales	64
12.2	Liste des communes ayant fait l'objet d'une fusion	78
12.3	Codes numériques et littéraux des communes	80



1 Remarques figurant sur les plans de MO

1.1 Remarques obligatoires

1.1.1 Plan de MO

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende

1.1.2 Plan de MO définissant des parcelles ayant la nature « place »

- La parcelle figurant comme « place » sur ce plan ne peut être considérée comme « place à bâtir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.
- Les parcelles figurant comme « place » sur ce plan ne peuvent être considérées comme « place à bâtir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.

1.1.3 Plan de MO définissant des parcelles dont des limites ont fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites

- Ce plan est conforme au procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites en date du [date du procès-verbal].

1.1.4 Plan de MO définissant des parcelles dont des limites n'ont pas fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites

- La limite [a-b-...] non abornée contradictoirement sur le terrain ne peut être garantie.
- Les limites [a-b-...] et [x-y-...] non abornées contradictoirement sur le terrain ne peuvent être garanties.

1.1.5 Plan de MO définissant des parcelles du type « restant »

- La contenance de la parcelle [numéro de la parcelle] a été déterminée par soustraction de la contenance cadastrale (= restant).
- Les contenances des parcelles [numéro des parcelles] ont été déterminées par soustraction de la contenance cadastrale (= restant).
- La contenance de la parcelle [numéro de la parcelle] a été déterminée par addition des contenances cadastrales des parcelles fusionnées [numéros des parcelles].

1.1.6 Plan de MO définissant des parcelles non mesurées

- La contenance de la parcelle [numéro de la parcelle] qui a été déterminée graphiquement sur base du plan cadastral numérisé (PCN), sans mensuration, ni bornage, ne peut être garantie.
- Les contenances des parcelles [numéro des parcelles] qui ont été déterminées graphiquement sur base du plan cadastral numérisé (PCN), sans mensuration, ni bornage, ne peuvent être garanties.

1.1.7 Plan de MO définissant des servitudes de passage

- L'aire désignée par les lettres a-b-...-a est grevée d'une servitude de passage au profit de la parcelle [numéro de la parcelle].
- L'aire désignée par les lettres a-b-...-a est grevée d'une servitude de passage au profit des parcelles [numéros des parcelles].
- L'aire désignée par les lettres a-b-...-a est à grever d'une servitude de passage au profit de la parcelle [numéro de la parcelle].



- L'aire désignée par les lettres a-b-...-a est à grever d'une servitude de passage au profit des parcelles [numéros des parcelles].
- La parcelle [numéro de la parcelle] est grevée d'une servitude de [nature de la servitude] au profit de la parcelle [numéro de la parcelle] / au profit de [nom du bénéficiaire] suivant acte du [date de l'acte]. (L'indication de l'acte est facultative)

En cas de définition de l'aire de la servitude de passage par une surface coloriée dans la partie graphique sans indication de lettres, le terme « désignée par les lettres a-b-...-a » est à changer par « coloriée en couleur [nom de la couleur] ».

1.1.8 Plan de MO lotissant un ou des lots privatifs d'un immeuble en copropriété en une ou des parcelles à part

- La nouvelle parcelle [nom de la parcelle] correspond au lot [numéro du lot] de l'immeuble en copropriété « [nom de l'immeuble en copropriété] » (voir mes. [numéro du mesurage] du [date du mesurage]). Par conséquent, ce lotissement doit encore donner lieu à une rectification dudit dossier de cadastre vertical.
- Les nouvelles parcelles [noms des parcelles] correspondent aux lots [numéros des lots] de l'immeuble en copropriété « [nom de l'immeuble en copropriété] » (voir mes. [numéro du mesurage] du [date du mesurage]). Par conséquent, ce lotissement doit encore donner lieu à une rectification dudit dossier de cadastre vertical.

1.1.9 Plan de MO annulant complètement ou en partie un ancien plan de MO

- Ce plan annule et remplace le plan en date du [date du plan annulé] (Mes. XXX).
- La parcelle [numéro de la parcelle] du plan en date du [date du plan de MO] (Mes. XXX) est annulée et remplacée par la parcelle [numéro de la parcelle].
- Les parcelles [numéros des parcelles] du plan en date du [date du plan de MO] (Mes. XXX) sont annulées et remplacées par les parcelles [numéros des parcelles].

1.1.10 Plan de MO dont les inscriptions cadastrales concernant le propriétaire ne sont pas à jour dans la publicité foncière

- La parcelle [numéro de la parcelle] appartient à [nom du propriétaire] suivant acte de [nature de l'acte] passé devant Me [nom du notaire], no [numéro d'acte] (si connu) en date du [date de l'acte].
- Les parcelles [numéros des parcelles] appartiennent à [nom du propriétaire] suivant acte de [nature de l'acte] passé devant Me [nom du notaire], no [numéro d'acte] (si connu) en date du [date de l'acte].

1.1.11 Plan de MO définissant des parcelles ayant fait l'objet d'un acte translatif de propriété avec clause d'urgence

- Ce plan est à déposer en l'étude du notaire instrumentaire suivant acte de [nature de l'acte] sollicitant la clause d'urgence, passé pardevant Me [nom du notaire], no [numéro d'acte] (si connu) en date du [date de l'acte].

1.1.12 Plan de MO définissant des parcelles avant la construction de l'infrastructure publique

- Afin de satisfaire à l'obligation de l'article 7(2) de la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie stipulant que « Ce plan doit fixer et situer les



nouvelles limites obligatoirement abornées », le maître d'ouvrage, souhaitant établir le plan de MO avant la construction de l'infrastructure, s'est engagé :

- à réaliser les infrastructures dans le respect des limites du plan de MO ;
- à protéger tous les points limite par des méthodes appropriées et à faire réimplanter par [nom de l'exécutant] tous les points disparus ou déplacés lors des travaux d'infrastructure ;
- à faire contrôler par [nom de l'exécutant] la situation des bordures et autres éléments construits sur une limite et à mettre immédiatement en conformité tout élément mal situé ; respectivement à faire dresser un nouveau mesurage et les actes rectificatifs ;
- à faire matérialiser une entaille par limite de lot touchant la voirie.

1.1.13 Plan de matérialisation de limites

- Ce plan indique la matérialisation des limites des parcelles définies par le plan en date du [date du plan] (Mes. XXX).

1.1.14 Plan de MO définissant de nouvelles parcelles à l'intérieur d'un périmètre de remembrement rural

- Pour les remembrements clôturés :
 - L'autorisation de morcellement à accorder par le Ministre de l'Agriculture a été délivrée en date du [date] conformément à l'article 53 de la loi modifiée du 25 mai 1964.
- Pour les remembrements en instance d'exécution :
 - L'autorisation de morcellement a été délivrée en date du [date] conformément à l'article 23 de la loi modifiée du 25 mai 1964.

1.1.15 Plan de MO représentant des bâtiments issus de de la BD-L-BATI3D

- Le bâti situé sur la (les) parcelle(s) [no(s) parcellaire(s)] n'a pas fait l'objet d'un lever, mais provient de la base de données BD-L-BATI3D de l'administration du cadastre et de la topographie.
- Le bâti situé sur la (les) parcelle(s) [no(s) parcellaire(s)] n'a pas fait l'objet d'un lever complet, mais provient en partie de la base de données BD-L-BATI3D de l'administration du cadastre et de la topographie.

1.1.16 Constatation de possession

- L'aire désignée par les lettres a-b-...-a, partie de la parcelle [no parcellaire], d'une contenance approximative de [xx] a et [xx] ca [indication facultative], est en possession apparente du propriétaire de la parcelle [no parcellaire].
- La nouvelle parcelle [no parcellaire], partie de l'ancienne parcelle [no parcellaire], est en possession apparente du propriétaire de la parcelle [no parcellaire].

1.1.17 Plan de changement de limites communales

- Ce plan sert exclusivement au transfert de commune des parcelles figurant dans la légende en exécution de la loi [date et titre de la loi].

1.1.18 Plan de changement de section

- Ce plan sert exclusivement au transfert de section de la parcelle figurant dans la légende.
- Ce plan sert exclusivement au transfert de section des parcelles figurant dans la légende.



1.2 Remarques recommandées

En cas de servitudes apparentes ou par destination du père de famille, les remarques suivantes sont recommandées :

- La façade désignée par les lettres A-B comporte un surplomb de la gouttière sur la (les) parcelle(s) [numéro(s) de la (des) parcelle(s)].
- La façade désignée par les lettres A-B comporte un surplomb du toit sur la (les) parcelle(s) [numéro(s) de la (des) parcelle(s)].
- La façade désignée par les lettres A-B comporte des vues directes sur la (les) parcelle(s) [numéro(s) de la (des) parcelle(s)].
- La partie du bâtiment sis sur la parcelle [no parcellaire] définie par les lettres a-b-c-d-...-a est en surplomb sur la parcelle [no parcellaire].
- La partie du bâtiment sis sur la parcelle [no parcellaire] colorée en [couleur] est en surplomb sur la parcelle [no parcellaire].

1.3 Remarques facultatives

L'usage des remarques suivantes est facultative et selon les besoins.

1.3.1 Plan de MO soumis à la délivrance d'une autorisation de lotissement ou l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier (PAP)

- Ce plan est conforme à l'autorisation de lotissement en date du [date de l'autorisation].
- Ce plan est conforme au certificat de conformité en date du [date du Certificat de conformité].
- Ce plan est dressé sur base du plan d'aménagement particulier (PAP) approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du [date de l'approbation].

1.3.2 Modifications de cotes d'anciens plans

- La distance entre les points A et B de [x.x] m du mesurage [numéro] en date du [date du mes.] a été rectifiée en [x.x] m suite à un nouveau calcul par coordonnées, la situation des lieux étant inchangée depuis [mois et année du plan].

1.3.3 Impossibilité de rétablir une limite définie par un ancien bornage ou plan de MO

- Suite à l'impossibilité de rétablir la limite A-B-C-... abornée le [date du contrat d'abornement / du procès-verbal] (mes. [numéro de mesurage]), la limite A-B-C-... a fait l'objet d'un nouveau bornage en date du [date du procès-verbal].
- Suite à l'impossibilité de rétablir la limite A-B-C-... définie par le plan en date du [date du plan] (mes. [numéro du mesurage]), la limite A-B-C-... a fait l'objet d'un nouveau bornage en date du [date du procès-verbal].

1.3.4 Plan de MO réalisé dans le cadre d'un échange amiable d'immeubles ruraux

- Ce plan est délivré d'office en vertu de l'article 46 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.

1.3.5 Remarques diverses

- Le bâtiment supporté par la parcelle [numéro de la parcelle] empiète sur la parcelle [numéro de la parcelle]



- Ce plan sert à définir le périmètre du plan d'aménagement particulier en voie d'élaboration.
- Ce plan est dressé sur base du (des) plans(s) d'exécution [numéro(s) du (des) plan(s)] en date du [date du (des) plan(s)].
- La limite A – B – C – D – ... est à contrôler après les travaux d'aménagement.
- La limite A – B – ... est définie par un pignon mitoyen qu'il convient de contrôler en cas de démolition ou de transformation.
- Le désenclavement de la (des) nouvelle(s) parcelle(s) [numéro(s) de la (des) parcelle(s)] est à assurer.



2 Catalogue des points

2.1 Borne frontière

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	borne frontière		451
5001	plaque frontière		452
5002	borne frontière transformée		453
5003	point frontière		454
5004	borne frontière en fonte		

2.2 Point fixe et de stationnement

Genre	Catégorie	Description	Symbole	Ancien code
5000	5000	borne centre		101
5001	5000	borne excentrique		102
5002	5000	borne de polygonation		103
5003	5000	clocher		111
5004	5000	hampe		121
5005	5000	rivet centre		131
5006	5000	rivet excentrique		132
5007	5000	rivet horizontal		141
5008	5000	rivet vertical laiton		142
5009	5000	rivet P&CH		143
5010	5000	rivet G.O.		144
5011	5000	rivet SNCF		145
5012	5000	rivet autre		146
5013	5000	clou		161



Genre	Catégorie	Description	Symbole	Ancien code
5014	5000	pilier d'observation		162
5015	5000	piquet en bois		163
5016	5000	piquet		164
5017	5000	tuyau		165
5018	5000	regard croix		166
5019	5000	point sans repère		167
5020	5000	borne LUREF (GPS)		171
5021	5000	borne (GPS)		172
5022	5000	pilier (GPS)		173
5023	5000	rivet (GPS)		174
5024	5000	piquet (GPS)		175
5025	5000	clou (GPS)		176
5026	5000	tuyau (GPS)		177
5027	5000	repère autre (GPS)		178
5028	5000	plaque centre		191
5029	5000	plaque excentrique		192
5030	5001	borne en pierre (polygonation)		41
5031	5001	borne plastique à ancrage (polygonation)		42
5032	5001	borne P&CH (polygonation)		43
5033	5001	borne SNCF (polygonation)		44
5034	5001	borne autoroute (polygonation)		45
5035	5001	piquet en cornière (polygonation)		46
5036	5001	tuyau (polygonation)		47
5037	5001	piquet (polygonation)		48
5038	5001	piquet rail (polygonation)		49



Genre	Catégorie	Description	Symbole	Ancien code
5039	5001	piquet en bois (polygonation)		50
5040	5001	clou (polygonation)		51
5041	5001	rivet (polygonation)		52
5042	5001	encoche (polygonation)		53
5043	5001	regard croix (polygonation)		54
5044	5002	station non-matérialisée		62

2.3 Parcelle – Point limite

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	borne en pierre		11
5001	borne plastique à ancrage		12
5002	borne P&CH		13
5003	borne P&T		14
5004	borne gaz		15
5005	borne kilométrique		16
5006	borne SNCFL		17
5007	borne autoroute		18
5008	piquet en cornière		21
5009	tuyau		22
5010	piquet		23
5011	piquet rail		24
5012	piquet en bois		25
5013	clou		31
5014	rivet		32



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5015	encoche		33
5016	regard croix		34
5017	repère penché		61
5018	point matérialisé (PCN)		90
5019	point non-matérialisé (PCN)		91
5020	point calculé pour limite parcellaire		431
5021	point limite		417
5022	point digitalisé		432

2.4 Parcelle – Point-limite (nouveau)

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	borne en pierre		911
5001	borne plastique à ancrage		912
5002	borne P&CH		913
5003	borne P&T		914
5004	borne gaz		915
5005	borne kilométrique		916
5006	borne SNCFL		917
5007	borne autoroute		918
5008	piquet en cornière		921
5009	tuyau		922
5010	piquet		923
5011	piquet rail		924
5012	piquet en bois		925



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5013	clou		931
5014	rivet		932
5015	encoche		933
5016	regard croix		934


2.5 Parcelle – Centroïde

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	rivière		200
5001	ruisseau		201
5002	canal		202
5003	étang		203
5004	zone humide		204
5005	bassin		205
5006	surface hydrographique		206
5007	terre labourable		300
5008	pâture		301
5009	pré		302
5010	vaine		303
5011	vigne		310
5013	jardin		320
5016	verger		323
5017	bois		333
5018	broussailles		334
5019	haie		335
5020	plantation		336
5021	carrière		401
5022	crassier		410
5023	décharge		412
5024	place		500
5025	place (occupée)		510



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5026	cimetière		512
5027	parc		520
5028	place verte		525
5029	camping		530
5030	aire de loisirs		532
5031	champ de tir		540
5032	piste d'essai		542
5033	terrain des sports		545
5034	camp militaire		550
5035	autoroute		600
5036	route nationale		601
5037	chemin repris		602
5038	chemin d'exploitation		606
5039	piste cyclable		611
5040	sentier		612
5041	rue		614
5043	place voirie		623
5044	chemin de fer		630
5045	aéroport		640
5046	écluse		650
5047	port		651
5048	point géodésique		900
5049	site archéologique		902
5050	rochers		920
5051	nature multiple		999
5052	bande écologique		337
5053	réserve naturelle		910

2.6 Bâtiment – Point

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	bâtiment/construction		211



2.7 Topographie – Point

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5015	pont		212
5016	ouvrage d'art		213
5017	bord chaussée		311
5018	bord trottoir côté terrain		312
5019	axe chaussée		313
5020	axe rail		321
5021	rail		322
5022	clôture		411
5023	mur		412
5024	bordure		413
5025	haie		414
5026	fossé		415
5027	arbre limite		416
5028	limite non matérialisé		417
5029	talus haut		421
5030	talus bas		422
5031	terrain		423
5032	côté		424
5033	arbre feuillu		425
5034	arbre résineux		426
5035	point calculé pour limite parcellaire		431









Genre	Description	Symbole	Ancien code
5036	point digitalisé		432
5037	point photogrammétrique		433
5038	point altimétrique		434
5039	centre cercle		435
5040	arbres feuillus		441
5041	arbres résineux		442
5042	arbres mixtes		443
5043	Cimetière, islamique, chrétien ou militaire		444
5044	prés		445
5045	vignes		446
5046	zone humide		447
5047	cimetière israélite		448
5048	bloc rocheux		461
5049	entrée en mine		462
5050	point d'eau		463
5051	monument ponctuel		464
5052	monument religieux ponctuel		465
5053	point de vue		466
5054	ruine		467
5055	transformateur électrique ponctuel		468
5056	réservoir d'eau ponctuel		469
5057	construction spéciale industrielle ou technique ponctuel		470



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5058	clocher		471
5059	source		472
5060	bord hydrographie		511
5061	axe cours d'eau		512
5062	panneau kilométrage fluvial		513
5063	ligne respectivement câble de haute tension		611
5064	poteau électrique		612
5065	pylône centre		613
5066	pylône coin		614
5067	transformateur électrique		615
5068	lampadaire		617
5069	gazoduc		621
5070	oléoduc		622
5071	aqueduc		631
5072	hydrant		632
5073	caniveau		641
5075	regard		651
5076	vanne d'arrêt		653
5077	fléchette d'appartenance parcelle		954
5078	talus (symbole)		955
5079	mur		956
5080	mur mitoyen		957



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5081	flèche sens d'écoulement d'eau		960
5082	flèche d'appartenance mur		961
5083	flèche d'appartenance mur mitoyen		962
5084	flèche d'appartenance bâtiment		953
5085	signe prolongement		999
5086	flèche direction		958



3 Catalogue des lignes

3.1 Parcelle – Limites cadastrales

Genre	Description	Symbole	Ancien code
	ancienne limite accentuée		1
	ancienne limite		2
	nouvelle limite accentuée		5
	nouvelle limite		6

3.2 Parcelle – Limites administratives

Genre	Description	Symbole	Ancien code
	frontière nationale		11
	limite communale		12
	limite de section		13
	périmètre de remembrement		14

3.3 Bâtiment – Lignes

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	bâtiment		51

3.4 Parcelle – Éléments linéaires topographiques

Genre	Description	Symbole	Ancien code
5000	pont		54
5001	tunnel		55
5002	axe route		101
5003	axe chemin		102
5004	axe sentier		103
5005	axe pont		105
5006	axe tunnel		106
5007	bord de chaussée		108



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5008	trottoir côté terrain		109
5009	voirie		110
5010	passerelle		113
5011	parapet		114
5012	axe autoroute		121
5013	axe route nationale		122
5014	axe chemin repris		123
5015	axe chemin vicinal		124
5016	axe chemin codé		125
5017	limite parcelle/voirie		140
5018	clôture		151
5019	haie		152
5020	fossé		153
5021	talus haut		154
5022	talus bas		155
5023	mur mitoyen		168
5024	mur mitoyen 20 cm épaisseur		161
5025	mur mitoyen 30 cm épaisseur		162
5026	mur mitoyen 40 cm épaisseur		163
5027	mur mitoyen 50 cm épaisseur		164
5028	clôture mitoyenne		165
5029	fossé mitoyen		167
5030	haie mitoyenne		166
5031	mur		178
5032	mur 10 cm d'épaisseur		171
5033	mur 20 cm d'épaisseur		172
5034	mur 30 cm d'épaisseur		173
5035	mur 40 cm d'épaisseur		174
5036	mur 50 cm d'épaisseur		175



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5037	mur sans symbole		176
5038	mur de soutènement		177
5039	piste d'aérodrome		181
5040	terrain des sports		182
5041	limite intérieur de toit		183
5042	bordure		184
5043	servitude/droit de passage		185
5044	bord hydrographie		201
5045	axe cours d'eau		202
5046	barrage		205
5047	quai fluvial		206
5048	écluse		207
5049	limite parcelle / hydrographie		240
5050	voie ferrée		252
5051	axe voie ferrée		256
5052	transport par câble (téléphérique)		257
5053	passage à niveau		258
5054	limite parcelle / voie ferrée		290
5055	limite parcelle / passage à niveau		291
5056	rangée d'arbres		301
5057	limite de culture		302
5058	ligne (tiretée) non-spécifiée		303
5059	ligne électrique		351
5060	conduite d'eau		360
5061	conduite de gaz		363
5062	conduite d'hydrocarbure		364
5063	courbe de niveau maîtresse (équidistance 25 m)		401



Genre	Description	Symbole	Ancien code
5064	courbe de niveau normale (équidistance 5 m)		402
5065	courbe de niveau intercalaire (équidistance 2.5 m)		403
5066	courbe de niveau cuvette (uniquement la courbe du fond)		404
5067	levée en terre (hauteur > 2m et longueur > 50 m)		405
5068	zone de rochers		406
5069	limite réserve naturelle		15
5070	pignon		999
5071	bâtiment (partiel)		998
5072	escalier		997
5073	ligne (pleine) non-spécifiée		801

Remarques :

1. Pour les éléments linéaires des genres 5018 (clôture), 5019 (haie) et 5020 (fossé), se composant d'une ligne et de différents crochets attachés à cette ligne, les crochets indiquent l'appartenance de la ligne. Pour ces éléments linéaires, lorsqu'ils font office de limite parcellaire, les crochets se trouvent du côté de la parcelle à laquelle l'élément linéaire appartient.
2. Il est évident que le lever de ces éléments linéaires présentant une certaine épaisseur doit tenir compte de leur appartenance.
3. Il est à différencier strictement entre une clôture mitoyenne et une clôture privative implantée sur la limite parcellaire.
4. Il est à différencier entre un mur mitoyen et deux murs privés juxtaposés.



4 Natures des parcelles

4.1 Catalogue des natures des parcelles

Genre	Nature	Ancien code
5000	rivière	200
5001	ruisseau	201
5002	canal	202
5003	étang	203
5004	zone humide	204
5005	bassin	205
5006	surface hydrographique	206
5007	terre labourable	300
5008	pâture	301
5009	pré	302
5010	vaine	303
5011	vigne	310
5013	jardin	320
5016	verger	323
5017	bois	333
5018	broussailles	334
5019	haie	335
5020	plantation	336
5021	carrière	401
5022	crassier	410
5023	décharge	412
5024	place	500
5025	place (occupée)	510
5026	cimetière	512
5027	parc	520

Genre	Nature	Ancien code
5028	place verte	525
5029	camping	530
5030	aire de loisirs	532
5031	champ de tir	540
5032	piste d'essai	542
5033	terrain de sport	545
5034	camp militaire	550
5035	autoroute	600
5036	route nationale	601
5037	chemin repris	602
5038	chemin d'exploitation	606
5039	piste cyclable	611
5040	sentier	612
5041	rue	614
5043	place voirie	623
5044	chemin de fer	630
5045	aéroport	640
5046	écluse	650
5047	port	651
5048	point géodésique	900
5049	site archéologique	902
5050	rochers	920
5051	nature multiple	999
5052	bande écologique	337
5053	réserve naturelle	910



4.2 Définition des natures des parcelles

Nature	Définition
Aéroport	Terrain sur lequel se trouvent les constructions et installations nécessaires au trafic aérien
Aire de loisirs	Espace plat destiné aux activités culturelles ou de loisirs
Autoroute	Route à plusieurs chaussées, conçue pour une circulation automobile rapide
Bande écologique	Espace servant de la protection de l'habitat naturel
Bassin	Lieu sur lequel se trouve un ouvrage destiné à recueillir et à traiter de l'eau
Bois	Étendue boisée constituée d'un ou plusieurs peuplements d'arbres
Broussailles	Terres incultes couvertes d'arbustes et de plantes épineuses
Camp militaire	Terrain sur lequel se trouvent des installations militaires
Camping	Terrain aménagé pour monter ou déposer des tentes ou caravanes
Canal	Cours d'eau construit artificiellement
Carrière	Lieu destiné à l'extraction de matériaux naturels nécessaires à la construction
Champ de tir	Terrain sur lequel on pratique le tir aux armes à feu
Chemin de fer	surface regroupant l'infrastructure ferroviaire nécessaire à la circulation des trains
Chemin d'exploitation	Chemin situé en zone rurale servant à l'exploitation des fonds (il ne s'agit pas d'une définition juridique).
Chemin repris	Voie de communication de moindre importance, qui relie les localités entre elles
Cimetière	Lieu où l'on enterre les morts
Crassier	Endroit où sont déposés les déchets, scories et résidus d'une usine métallurgique
Décharge	Lieu destiné au stockage de déchets divers
Écluse	Ouvrage qui permet aux bateaux de naviguer entre deux plans d'eau de niveau différent
Étang	Étendue d'eau stagnante, naturelle ou artificielle
Haie	Terrain composé d'arbustes ou de branchages
Jardin	Terrain planté de végétaux utiles ou d'agrément
Nature multiple	Terrain à usage divers ou présentant plusieurs natures dont aucune n'est dominante.
Parc	Lieu constitué par des espaces verts
Pâturage	Terrain agricole destiné au pacage



Nature	Définition
Place	Parcelle qui est destinée à occuper des constructions. La nature « place » est également à utiliser pour les parcelles dont la seule nature est une place de parking, généralement privée. Une remarque sur le plan de MO et/ou une annotation dans la partie graphique du plan peut préciser qu'il s'agit d'une place de parking.
Place (occupée)	Terrain sur lequel se trouvent des bâtiments et constructions
Place verte	La nature « place verte » est à utiliser dans de nouveaux lotissements pour des aires destinées à supporter des bassins de rétention, des aires de jeux, des aires de récréation etc. Ces aires sont à distinguer des parcelles destinées à la voirie. Les sentiers et chemins d'accès entre la voirie publique et les aires précitées sont à incorporer dans ces aires et ne sont pas à parcelliser séparément.
Place voirie	La nature « place voirie » est utilisée pour les parcelles créées dans le cadre de la mensuration d'emprises et qui sont destinées à être intégrées dans la voirie publique. Indépendamment de la nature actuelle d'une parcelle, la nature « place voirie » est attribuée à chaque parcelle nouvellement créée si elle est destinée à être affectée de domanialité publique selon les stipulations d'un plan d'aménagement particulier ou d'une autorisation de lotissement.
Piste cyclable	Chemin réservé aux cyclistes
Piste d'essai	Parcours destiné au test de véhicules
Plantation	Terrain planté de cultures
Point géodésique	Terrain sur lequel est installé un point géodésique
Port	Ouvrage aménagé pour charger et décharger des bateaux
Pré	Prairie naturelle. Terrain qui se prête naturellement à une exploitation en herbage, surtout grâce à son degré d'humidité élevé.
Réserve naturelle	Terrain dont l'habitat naturel est à conserver
Rivière	Cours d'eau de moyenne importance
Rochers	Grande masse de pierre, éminence généralement abrupte
Route nationale	Voie de communication importante, qui relie les villes principales entre elles
Rue	Voie de circulation de véhicules
Ruisseau	Cours d'eau de faible importance et peu profond
Sentier	Voie piétonnière non carrossable
Site archéologique	Terrain sur lequel se trouvent des constructions ou ruines historiques
Surface hydrographique	Surface couverte d'eau
Terrain de sport	Site sur lequel se trouvent des installations sportives



Nature	Définition
Terre labourable	Terres agricoles appropriées au labour, soit actuellement cultivées, soit incultes, mais susceptibles de ce genre de culture. Sont assimilés aux terres labourables les prairies artificielles comme par exemple les parcs à bestiaux établis sur des terres susceptibles d'être labourées.
Vaine	Le terme « vaine » est utilisé comme raccourci du terme « terre vaine ». Il s'agit d'une terre non cultivée, non entretenue et recouverte d'une végétation spontanée.
Verger	Terrain destiné à la culture intensive de fruits
Vigne	Terrain utilisé à la viticulture
Zone humide	Terrain habituellement inondé de façon permanente ou temporaire



5 Affectations des bâtiments et des constructions

5.1 Catalogue des affectations des bâtiments et des constructions

Les affectations des bâtiments et des constructions sont celles qui figurent comme « occupation » dans la légende d'un plan de mensuration officielle.

Genre	Affectation	Ancien code
5000	bâtiment public	100
5001	bâtiment à habitation	101
5002	bâtiment industriel/artisanal	102
5003	bâtiment commercial	103
5004	bâtiment agricole	104
5005	bâtiment remarquable/classé	105
5006	bâtiment religieux	106
5007	bâtiment à usage mixte	107
5008	gare	108
5009	serre	109
5010	construction spéciale	111
5011	monument	112
5012	réservoir d'hydrocarbures	113
5013	ruine	114
5014	centre sportif	115
5015	poste électrique	116
5016	station de pompage	118
5017	château d'eau	119
5018	réservoir d'eau	120
5019	station d'épuration	121
5020	bâtiment scolaire	122
5021	services de santé/sociaux	123
5022	centre polyvalent	124
5023	infrastructure ferroviaire	125
5024	construction souterraine	126
5025	lavoir	127
5026	garage	128



Genre	Affectation	Ancien code
5027	construction légère	129
5028	partie bâtiment	146
5029	bâtiment à appartements	147
5030	bâtiment en état futur d'achèvement	148
5031	bâtiment autre	149
5032	bâtiment bdtopo	154
5033	bâtiment administratif	145

5.2 Définition des affectations des bâtiments et des constructions

Affectation	Description
Bâtiment administratif	Immeuble destiné à des fins d'administration publique <ul style="list-style-type: none">- Administration internationale, nationale ou communale- Ambassade, Consulat, Mairie- Chambre des Députés- Immeuble de bureaux appartenant à l'État, une commune, un syndicat intercommunal ou un établissement public- Tribunal
Bâtiment agricole	Construction réservée aux activités agricoles. Le bâtiment à habitation faisant partie de l'exploitation agricole est à saisir séparément. Son corps est à distinguer du reste de l'exploitation. <ul style="list-style-type: none">- Étable, écurie- Grange, hangar (en exploitation agricole)
Bâtiment autre	Bâtiment présentant une affectation particulière <ul style="list-style-type: none">- Chalet scouts- Bâtiment destiné au dépôt temporaire de véhicules- Bâtiment faisant partie d'un site militaire- Hangar ne faisant pas partie d'une exploitation agricole, commerciale ou industrielle
Bâtiment à appartements	Bâtiment divisé en plusieurs unités de logement et destiné à servir d'habitation aux personnes, indépendamment de sa taille et de son régime de propriété. Les immeubles présentant un mélange d'unités de logement, de bureaux ou de commerce sont à saisir comme bâtiment à appartements si les unités de logement représentent au moins 80 % de la surface exploitée de l'immeuble. Dans le cas contraire, l'immeuble est à classer comme bâtiment à usage mixte
Bâtiment bdtopo	Bâtiment provenant de la base de données topographiques



Affectation	Description
Bâtiment commercial	Édifice abritant des activités commerciales et du secteur tertiaire <ul style="list-style-type: none">- Banques, postes et assurances- Centre commercial- Foire d'exposition- Immeuble de bureaux n'appartenant pas à une personne publique- Magasins et commerces- Secteur HORECA- Station de service- Centre logistique
Bâtiment à habitation	Bâtiment destiné à servir d'habitation aux personnes et appartenant généralement à un seul propriétaire. Les maisons ou chalets servant au séjour périodique (de loisir ou de récréation) sont à saisir comme bâtiment à habitation.
Bâtiment en état futur d'achèvement	Bâtiment dont les travaux de construction ne sont pas encore achevés. Cette occupation est réservée exclusivement aux immeubles en copropriété (cadastre vertical). Son application ne se fait que par le service de la copropriété bâtie de l'ACT.
Bâtiment industriel/artisanal	Bâtiment qui sert à des fins de production ou de stockage de biens ou de matériaux. Si le terme générique est utilisé, il y a lieu de faire le choix entre une des deux désignations <ul style="list-style-type: none">- Abattoir- Atelier- Centre énergétique- Centre d'exploitation- Fabrique- Garage automobile- Laboratoire- Moulin
Bâtiment public	Bâtiment d'équipement public assurant des services publics. Cette catégorie regroupe tous les services publics qui ne sont pas catégorisés séparément. <ul style="list-style-type: none">- Terminal aéroportuaire- Bâtiment des forces de l'ordre- Centre pénitentiaire- Centre d'intervention CGDIS- Musée- Salle de concert, théâtre
Bâtiment religieux	Bâtiment destiné à l'exercice de la religion, indépendamment de sa taille et de la confession Bâtiment se trouvant sur un cimetière et dont l'affectation est liée au culte religieux
Bâtiment remarquable/classé	Bâtiment historique et généralement bénéficiant d'une protection nationale <ul style="list-style-type: none">- Château- Château fort- Fortification



Affectation	Description
Bâtiment scolaire	École ou autre établissement destiné à l'éducation <ul style="list-style-type: none">- École maternelle- École fondamentale- École de l'enseignement secondaire- École de la formation continue- Université
Bâtiment à usage mixte	Bâtiment qui sert à différentes utilisations
Centre polyvalent	Bâtiment offrant plusieurs fonctions <ul style="list-style-type: none">- « Centre culturel »- Salle communale- Salle paroissiale- Maison pour Jeunes
Centre sportif	Bâtiment affecté à la pratique du sport <ul style="list-style-type: none">- Hall sportif- Piscine- Bâtiment se trouvant sur un site dédié au sport
Château d'eau	Construction élevée, en forme de tour, dans laquelle se trouve un réservoir d'eau, qui permet de fournir l'eau sous pression
Construction légère	Construction de moindre importance, mais correspondant à la définition de « bâtiment » <ul style="list-style-type: none">- Abri-jardin correspondant à la définition de bâtiment- Abri-bus
Construction spéciale	Construction présentant une forme et des dimensions particulières liées à son usage particulier <ul style="list-style-type: none">- Éolienne
Construction souterraine	Construction qui se trouve en-dessous du sol
Garage	Garage indépendant de l'habitation ou accolé à cette dernière sans cependant faire partie du corps du bâtiment principal
Gare	Bâtiment servant de lieu d'arrêt des trains permettant la montée et la descente des voyageurs des véhicules se déplaçant sur une voie ferrée. N'est à saisir comme gare que le bâtiment destiné au passage des voyageurs. Toutes les autres constructions sont à saisir comme infrastructure ferroviaire.
Infrastructure ferroviaire	Construction ou installation nécessaire à la circulation des trains, à l'exception des gares qui sont saisies séparément.
Lavoir	Bassin alimenté d'eau servant (l'époque) au rinçage du linge. Afin d'être considéré comme « bâtiment », le lavoir doit être couvert d'une toiture. Dans le cas contraire, il est à considérer comme fontaine. Les puits recouverts de toiture sont à assimiler à un lavoir.
Monument	Ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir de quelqu'un ou de quelque chose
Partie bâtiment	Désigne une partie d'un bâtiment qui n'est pas viable à lui seul. Ce genre est à utiliser pour les constructions qui sont destinées à la démolition. Il est à utiliser également pour les parties de bâtiment qui dépassent la limite parcellaire et qui font l'objet d'une nouvelle parcellisation, destinée à redresser la situation par acte notarié.



Affectation	Description
Poste électrique	Construction ou installation nécessaire au réseau d'électrique - Transformateur
Réservoir d'eau	Bâtiment destiné au stockage d'eau en surface ou en profondeur
Réservoir d'hydrocarbures	Construction de stockage de produits pétroliers
Ruine	Bâtiment détruit en totalité ou en partie. Cette occupation est à utiliser pour tout genre de bâtiment ou construction qui se trouve dans un état de grave dégradation allant jusqu'à l'écroulement total. Attention : cette affectation ne s'applique pas aux sites historiques tels que châteaux et châteaux forts qui sont à classer comme « bâtiments remarquables » indépendamment de leur état.
Serre	Construction durable en verre ou plastique, utilisée à l'exploitation des plantes, fruits, légumes ou fleurs
Service de santé/sociaux	Bâtiment destiné au traitement médical des personnes - Centre intégré pour personnes âgées (CIPA) - Centre médico-social - Domaine thermal - Hôpital - Maisons de soins - « Familljenhaus », Maison des Jeunes et « Kannerhaus » - Crèche, Foyer de jour, Maison relais
Station d'épuration	Site sur lequel les eaux résiduaires sont traitées et épurées
Station de pompage	Bâtiment dans lequel se trouvent des installations servant au transport d'eau, d'autres fluides ou de gaz



6 Éléments constitutifs d'un dossier de mensuration officielle

Toutes les pièces d'un dossier de MO sont à fournir au format papier jusqu'à l'introduction du dossier numérique. Actuellement, pendant une phase transitoire, l'ACT procède déjà à l'archivage numérique de quelques pièces du dossier de MO.

Les tableaux énoncés dans les prochains chapitres 6.1 à 6.5 indiquent le format dans lequel chaque pièce est à livrer à partir du moment de l'introduction de l'archivage numérique d'un dossier de MO dans le cadre de la dématérialisation des dossiers de MO.

Le nommage des documents numériques est traité au chapitre 7.

Les géodonnées font toujours partie intégrante d'un dossier de mensuration officielle. Elles sont intégrées dans la BD-MO par les agents de l'ACT. Les géomètres officiels ne relevant pas de l'ACT sont tenus de les livrer au format GML suivant la norme définie dans l'annexe « Format d'échange pour les données relatives à la mensuration officielle ».

6.1 Plan de MO

Le plan de MO est à délivrer sur support « film » ou sous format pdf avec signature électronique. Le dossier de mensuration officielle doit comporter en outre les éléments suivants :

Pièce	Format	Remarque
Acte notarié en relation avec une propriété	pdf	le cas échéant
Anciens mesurages utilisés	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Autorisations communales et/ou étatiques dûment signées	pdf	le cas échéant
Balance des contenances ACT	pdf	GO de l'ACT
Balance des contenances MOE	pdf	GO externe
Bornage amiable - Procès-verbal de carence	papier	Original , le cas échéant
Calcul des contenances ACT	pdf	GO de l'ACT
Calcul des contenances MOE	pdf	GO externe
Case-croquis	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Copie papier du plan de MO plié au format A4	papier	GO externe
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf et papier	le cas échéant
Croquis terrain	papier	Originaux de tous les documents
Demande de mesurage	pdf	GO de l'ACT
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf	le cas échéant
Données brutes	jxl/txt	GO de l'ACT
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	pdf/papier	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	pdf	GO externe



Pièce	Format	Remarque
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	pdf	GO externe
Fiche « Données administratives »	pdf	GO externe
Fiche de contrôle de l'affaire	pdf	GO de l'ACT
Fiche de travail	pdf	GO de l'ACT
Fiche de validation	pdf	GO externe
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	pdf	le cas échéant
Liste bâtiments en mutation	pdf	GO de l'ACT
Liste contrôle parcelles	pdf	GO de l'ACT
Note de modification de données de la BD-MO	pdf	le cas échéant
Note de mutation	pdf	le cas échéant
Plan de MO tel que décrit au chapitre 12 des directives	pdf	
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	pdf	GO de l'ACT
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	pdf	GO externe
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites avec procuration(s)	papier	Originaux de tous les documents , le cas échéant
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement		GO externe : facultatif GO de l'ACT en cas d'ajustement : obligatoire
Rapport d'implantation	pdf	le cas échéant
Relevé parcellaire	pdf/papier	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Tentative de bornage (original du PV sans valeur juridique)	papier	Originaux de tous les documents , le cas échéant
Transformation(s) Helmert	pdf	le cas échéant

6.2 Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites

En cas d'élaboration d'un dossier se limitant à la rédaction d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites, le dossier de mensuration officielle doit comporter les éléments suivants :

Pièce	Format	Remarque
Acte notarié en relation avec une propriété	pdf	le cas échéant
Anciens mesurages utilisés	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Balance des contenances ACT	pdf	GO de l'ACT – le cas échéant
Balance des contenances MOE	pdf	GO externe – le cas échéant
Bornage amiable - Procès-verbal de carence	papier	Original , le cas échéant
Calcul des contenances ACT	pdf	GO de l'ACT – le cas échéant
Calcul des contenances MOE	pdf	GO externe – le cas échéant



Pièce	Format	Remarque
Case-croquis	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf et papier	le cas échéant
Croquis terrain	papier	Originaux de tous les documents
Demande de mesurage	pdf	GO de l'ACT
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf	le cas échéant
Données brutes	jxl/txt	GO de l'ACT
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	pdf/papier	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	pdf	GO externe
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	pdf	GO externe
Fiche « Données administratives »	pdf	GO externe
Fiche de contrôle de l'affaire	pdf	GO de l'ACT
Fiche de travail	pdf	GO de l'ACT
Fiche de validation	pdf	GO externe
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	pdf	le cas échéant
Liste bâtiments en mutation	pdf	GO de l'ACT
Liste contrôle parcelles	pdf	GO de l'ACT
Note de modification de données de la BD-MO	pdf	le cas échéant
Note de mutation	pdf	le cas échéant
Plan de MO tel que décrit au chapitre 12 des directives	pdf	le cas échéant
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	pdf	GO de l'ACT – si nécessaire
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	pdf	GO externe – si nécessaire
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites avec procuration(s)	papier	Originaux de tous les documents
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement		GO externe : facultatif GO de l'ACT en cas d'ajustement : obligatoire
Rapport d'implantation	pdf	le cas échéant
Relevé parcellaire	pdf	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Tentative de bornage (Original du PV sans valeur juridique)	papier	Originaux de tous les documents , le cas échéant
Transformation(s) Helmert	pdf	le cas échéant

Remarque : lorsque l'établissement d'un ou plusieurs procès-verbaux de bornage et de reconnaissance de limites fait apparaître une différence dans la contenance de(s) parcelle(s) abornée(s), l'établissement d'un plan de MO est obligatoire. Dans ce cas tous les éléments prévus au chapitre 6.1 sont à insérer dans le dossier de MO.



6.3 Rapport de mensuration officielle

Le rapport de mensuration officielle peut être livré sous format film, papier ou pdf avec signature électronique. En cas de l'élaboration d'un dossier se limitant à la rédaction d'un rapport de mensuration officielle, le dossier de mensuration officielle doit comporter les éléments suivants :

Pièce	Format	Remarque
Acte notarié en relation avec une propriété	pdf	le cas échéant
Anciens mesurages utilisés	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Calcul des contenances	pdf	facultatif en guise de contrôle
Case-croquis	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf et papier	le cas échéant
Croquis terrain	papier	Originaux de tous les documents
Demande de mesurage	pdf	GO de l'ACT
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf	le cas échéant
Données brutes	jxl/txt	GO de l'ACT
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	pdf/papier	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	pdf	GO externe
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	pdf	GO externe
Fiche « Données administratives »	pdf	GO externe
Fiche de contrôle de l'affaire	pdf	GO de l'ACT
Fiche de travail	pdf	GO de l'ACT
Fiche de validation	pdf	GO externe
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	pdf	le cas échéant
Liste bâtiments en mutation	pdf	GO de l'ACT
Liste contrôle parcelles	pdf	GO de l'ACT
Note de modification de données de la BD-MO	pdf	le cas échéant
Note de mutation	pdf	le cas échéant
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	pdf	GO de l'ACT – si nécessaire
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	pdf	GO externe – si nécessaire
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement		GO externe : facultatif GO de l'ACT en cas d'ajustement : obligatoire
Rapport d'implantation	pdf	le cas échéant
Rapport de mensuration officielle	papier/film	Original
Relevé parcellaire	pdf	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Transformation(s) Helmert	pdf	le cas échéant



6.4 Procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété

En cas de l'élaboration d'un dossier se limitant à la rédaction d'un procès-verbal de délimitation de lots privatifs, le dossier de mesurage doit comporter les éléments suivants :

Pièce	Format	Remarque
Acte notarié en relation avec une propriété	pdf	le cas échéant
Anciens mesurages utilisés	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Case-croquis	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf et papier	le cas échéant
Croquis terrain	papier	Originaux de tous les documents
Demande de mesurage	pdf	GO de l'ACT
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf	le cas échéant
Données brutes	jxl/txt	GO de l'ACT
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	pdf/papier	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	pdf	GO externe
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	pdf	GO externe
Fiche « Données administratives »	pdf	GO externe
Fiche de contrôle de l'affaire	pdf	GO de l'ACT
Fiche de travail	pdf	GO de l'ACT
Fiche de validation	pdf	GO externe
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	pdf	le cas échéant
Liste bâtiments en mutation	pdf	GO de l'ACT
Liste contrôle parcelles	pdf	GO de l'ACT
Note de mutation	pdf	le cas échéant
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	pdf	GO de l'ACT – si nécessaire
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	pdf	GO externe – si nécessaire
Procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété avec procuration(s)	papier	Originaux de tous les documents
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement		GO externe : facultatif GO de l'ACT en cas d'ajustement : obligatoire
Rapport d'implantation	pdf	le cas échéant
Relevé parcellaire	pdf	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier



6.5 Rapport de mensuration officielle de délimitation de lots privatifs d'une copropriété

En cas de l'élaboration d'un dossier se limitant à la rédaction d'un rapport de MO de délimitation de lots privatifs d'une copropriété, le dossier de mesurage doit comporter les éléments suivants :

Pièce	Format	Remarque
Acte notarié en relation avec une propriété	pdf	le cas échéant
Anciens mesurages utilisés	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Case-croquis	---	le cas échéant – même format que celui livré par l'ACT
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf et papier	le cas échéant
Croquis terrain	papier	Originaux de tous les documents
Demande de mesurage	pdf	GO de l'ACT
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	pdf	le cas échéant
Données brutes	jxl/txt	GO de l'ACT
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	pdf/papier	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	pdf	GO externe
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	pdf	GO externe
Fiche « Données administratives »	pdf	GO externe
Fiche de contrôle de l'affaire	pdf	GO de l'ACT
Fiche de travail	pdf	GO de l'ACT
Fiche de validation	pdf	GO externe
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	pdf	le cas échéant
Liste bâtiments en mutation	pdf	GO de l'ACT
Liste contrôle parcelles	pdf	GO de l'ACT
Note de mutation	pdf	le cas échéant
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	pdf	GO de l'ACT – si nécessaire
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	pdf	GO externe – si nécessaire
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement		GO externe : facultatif GO de l'ACT en cas d'ajustement : obligatoire
Rapport d'implantation	pdf	le cas échéant
Rapport de MO de délimitation de lots privatifs d'une copropriété	papier	Original
Relevé parcellaire	pdf	GO de l'ACT : pdf GO externe : papier



7 Nommage des documents numériques

7.1 Sous-type du dossier de MO

Lors de la réservation d'un numéro de dossier, un des sous-types suivants est à indiquer obligatoirement :

DMO	dossier de MO	ECV	établissement cadastre vertical
DFI	dossier fictif	MCV	modification cadastre vertical
RER	remembrement rural	RCV	rectification cadastre vertical
REU	remembrement urbain		
TML	transfert/modification limite administrative		

7.2 Nommage des pièces d'un dossier de MO

Ce chapitre n'entrera en vigueur qu'à partir du moment de l'introduction de l'archivage numérique d'un dossier de MO dans le cadre de la dématérialisation des dossiers de MO.

L'envoi des documents numériques sous format pdf exige un respect scrupuleux des règles de nommage développées ci-après. Le nommage des pièces d'un dossier de MO se fait obligatoirement de la manière suivante : « **communecadastrale_numerodossier_AAAAMMJJ_code_numerosequentiel** » avec :

1. **communecadastrale** : nom de la commune cadastrale indiqué par son code littéral. La liste des communes et des codes littéraux des communes cadastrales se trouve au chapitre 12.3 des présentes annexes aux directives ;
2. **numerodossier** : numéro du dossier exprimé par un nombre à six chiffres. Les termes « numéro de dossier » et « numéro de mesurage » sont synonymes ;
3. **AAAAMMJJ** : indication de la date du document officiel sous la forme suivante : année-mois-jour ;
4. **code** : raccourci à trois lettres attribué à chaque pièce en fonction du type du document ;
5. **numerosequentiel** : numéro séquentiel à trois chiffres qui est à utiliser lorsqu'il existe plusieurs documents du même type sous le même numéro de mesurage ;
6. les différents éléments de nommage sont séparés obligatoirement par le signe « tiret-bas »/ « _ ».

Exemple : **ROSP_000716_19951127_PMO_002**

Remarques :

1. Le nommage peut se réduire à la forme « AAAAMMJJ_code_numerosequentiel » lorsque le document est sauvegardé dans un répertoire et sous-répertoire nommés « communecadastrale » et « numerodossier » ;
2. Lorsque le dossier de mesurage se développe sur plusieurs communes, un répertoire et sous-répertoire sont à créer pour chaque commune. Les documents sont à inscrire dans tous les sous-répertoires avec le numéro de dossier respectif de la commune concernée.

7.2.1 Choix de la date

Les documents officiels de la mensuration officielle portent le code type DMO. Il s'agit de tous les documents destinés au grand public, à savoir le plan de MO, le procès-verbal de bornage et de



reconnaissance de limites avec procuration(s) (le cas échéant), le procès-verbal de carence, le procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété avec procuration(s) (le cas échéant), le contrat d'abornement, le rapport de MO et le rapport de MO de délimitation de lots privatifs d'une copropriété. Pour ces documents officiels, la date figurant sur le document est à utiliser lors du nommage.

D'une manière générale, la date des documents officiels est utilisée également pour les documents non officiels.

7.2.1.1 Précisions

1. pour les documents techniques et administratifs (documents non officiels), la date du document officiel auquel ils se rapportent est à utiliser. En cas de plusieurs documents officiels comportant des dates différentes dans un dossier de MO, la date la plus récente est à utiliser ;
2. lorsque des contrats d'abornement comportent plusieurs dates, la date la plus récente est à utiliser ;
3. pour les procès-verbaux de bornage et de reconnaissance de limites, la date figurant en-dessous de la signature du GO à la page 4 du procès-verbal est à utiliser ;
4. pour les procurations relatives à un bornage, la date du procès-verbal (contrat d'abornement) est à utiliser, indépendamment d'une éventuelle date figurant sur la procuration ;
5. dans le cas d'une expertise judiciaire, qui n'est pas un document officiel, la date du rapport d'expertise est à utiliser. Toutes les pièces en relation avec l'expertise judiciaire auront la même date. Le jugement désignant l'expert acceptant la mission d'expert est à considérer comme pièce en relation avec l'expertise ;
6. pour un jugement en relation avec une limite de propriété, la date du jugement est à utiliser ;
7. pour les données brutes et l' (les) ajustement(s) correspondant(s), la (les) date(s) de sortie sur le terrain ou la date DMO peu(ven)t être choisie(s).

7.2.1.2 Dossier fictif concernant le lever de nouvelles constructions

Dans le cas d'établissement d'un dossier fictif en relation avec le lever de nouvelles constructions ne générant pas de document officiel, la date la plus récente du (des) croquis terrain est à utiliser comme date de référence.

Tableau reprenant le type de document et la date à attribuer :

Type de document	Date
Acte notarié en relation avec une propriété (dont l'archivage est jugé nécessaire)	date DMO
Autorisations communales et/ou étatiques dûment signées	date DMO
Balance des contenances ACT	date DMO
Balance des contenances MOE	date DMO
Calcul des contenances ACT	date DMO
Calcul des contenances MOE	date DMO
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	date DMO
Couverture	date DMO
Croquis d'abornement (Nouvelle mensuration de Rumelange)	---
Croquis terrain	date DMO



Demande de mesurage	date DMO
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	date DMO
Données brutes (sur support papier)	date DMO/date terrain
Expertise judiciaire	date expertise
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	date DMO
Facture	date DMO
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	date DMO
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	date DMO
Fiche « Données administratives »	date DMO
Fiche de contrôle de l'affaire	date DMO
Fiche de travail	date DMO
Fiche de validation	date DMO
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	date jugement
Liste bâtiments en mutation	date DMO
Liste contrôle parcelles	date DMO
Liste des points	date DMO
Note de modification de données de la BD-MO	date DMO
Note de mutation	date DMO
Plan de MO tel que décrit au chapitre 12 des directives	date DMO
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	date DMO
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	date DMO
Plan technique	date DMO
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites / Bornage amiable - Procès-verbal de carence / Procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété / Contrat d'abornement	date DMO
Procuration ou mandat (spécial) de bornage en relation avec un bornage ou une délimitation de lots privatifs d'une copropriété	date DMO
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement	date DMO/date terrain
Rapport d'implantation	date DMO
Rapport de mensuration officielle / Rapport de MO de délimitation de lots privatifs d'une copropriété	date DMO
Relevé parcellaire	date DMO
Tentative de bornage (Original du PV sans valeur juridique) / Copie d'un PV dont l'original a disparu	date DMO
Transformation(s) Helmert	date DMO

Type de données	Date
Données brutes	date DMO/date terrain

Le tableau suivant énumère les différentes pièces d'un dossier de MO et leur code :

Type de document	Code type
Acte notarié en relation avec une propriété (dont l'archivage est jugé nécessaire)	ACT
Autorisations communales et/ou étatiques dûment signées	AUT
Balance des contenances ACT	BCA
Balance des contenances MOE	BCE
Calcul des contenances ACT	CCA



Calcul des contenances MOE	CCE
Courrier (dont l'archivage est jugé nécessaire)	COU
Couverture	CVT
Croquis d'abornement (Nouvelle mensuration de Rumelage)	CRA
Croquis terrain	CRQ
Demande de mesurage	DEM
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	DIV
Données brutes (sur support papier)	BRU
Expertise judiciaire	EXP
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	PCN
Facture	FAC
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	CDR
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	DNO
Fiche « Données administratives »	FDA
Fiche de contrôle de l'affaire	FCA
Fiche de travail	FDT
Fiche de validation	FVA
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	JUG
Liste bâtiments en mutation	LBM
Liste contrôle parcelles	LCP
Liste des points	PTS
Note de modification de données de la BD-MO	MOD
Note de mutation	MUT
Plan de MO tel que décrit au chapitre 12 des directives	PMO
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	PMA
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	PME
Plan technique	PTC
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites / Bornage amiable - Procès-verbal de carence / Procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété / (ancien) Contrat d'abornement	PVB
Procuration ou mandat (spécial) de bornage en relation avec un bornage ou une délimitation de lots privatifs d'une copropriété	PRO
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement	AJU
Rapport d'implantation	IMP
Rapport de mensuration officielle / Rapport de MO de délimitation de lots privatifs d'une copropriété	RAP
Relevé parcellaire	PAR
Tentative de bornage (Original du PV sans valeur juridique) / Copie d'un PV dont l'original a disparu	TDB
Transformation(s) Helmert	TRA

Remarques :

1. Lors de l'intégration d'un dossier de MO d'un GO ne relevant pas de l'ACT dans la BD-MO, sont produits les documents suivants :
 - a. Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT
 - b. Balance des contenances ACT
 - c. Liste contrôle parcelles



- d. Liste bâtiments en mutation
2. Le tableau précédent sert à la catégorisation des différents types de document pouvant être contenus dans un dossier de MO élaboré depuis les débuts de la mensuration officielle à partir de 1945. Pour cette raison y apparaissent également des types de document qui ne figurent plus dans un dossier de MO actuel. Cette liste n'est pas non plus exhaustive en ce qui concerne les différents type de document pouvant se trouver dans un dossier de MO ancien.
3. Sont à catégoriser comme « données brutes » :
 - a. les listes d'angles et de distances d'anciens levers polaires
 - b. les déterminations de coordonnées de points par SPSLux
4. Sont à catégoriser comme « autorisations communales et/ou étatiques dûment signées » :
 - a. toute lettre émanant d'une autorité publique en relation avec une autorisation de lotissement, de morcellement ou un certificat de conformité ;
 - b. les plans validés à base des autorisations ou certificats prémentionnés ;
 - c. les plans d'aménagement particuliers (PAP).

7.3 Modalités d'envoi

7.3.1 Documents analogues

Les documents analogues sont à adresser par courrier à l'ACT ou à déposer au siège de l'ACT à Luxembourg.

7.3.2 Documents numériques

Les modalités de la livraison numérique d'un dossier de MO seront définies au moment de l'introduction de l'archivage numérique d'un dossier de MO dans le cadre de la dématérialisation des dossiers de MO.



8 Archivage des pièces d'un dossier de MO

En ce qui concerne les pièces à archiver, l'archivage distingue cinq catégories de documents (code archivage) et trois destinataires différents repris dans le tableau ci-dessous.

Type de document	Code archivage	Destinataire
Documents officiels de MO	DMO	Grand public
Documents administratifs internes	DAI	ACT
Documents techniques	DTC	GO ACT et MOE
Documents administratifs externes	DAE	GO ACT et MOE
Documents ne faisant pas l'objet d'un archivage	DNA	---

L'archivage des différentes pièces d'un dossier de MO se fait avec les distinctions suivantes :

Type de document	Code type	Code archivage
Acte notarié en relation avec une propriété (dont l'archivage est jugé nécessaire)	ACT	DAE
Anciens mesurages utilisés	---	DNA
Autorisations communales et/ou étatiques dûment signées	AUT	DAE
Balance des contenances ACT	BCA	DTC
Balance des contenances MOE	BCE	DTC
Calcul des contenances ACT	CCA	DTC
Calcul des contenances MOE	CCE	DTC
Case-croquis	---	DNA
Couverture	CVT	DTC
Courrier	COU	DAE
Croquis terrain	CRQ	DTC
Demande de mesurage	DEM	DAI
Divers (dont l'archivage est jugé nécessaire)	DIV	DAE
Données brutes	BRU	DTC
Expertise judiciaire	EXP	DTC
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN)	PCN	DTC
Extrait du plan cadastral numérisé (PCN) fourni par GO externe	---	DNA
Facture	FAC	DAI
Fiche « Constitution de dossier de recherche »	CDR	DAI
Fiche « Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires »	DNO	DAI
Fiche « Données administratives »	FDA	DAI
Fiche de contrôle de l'affaire	FCA	DAI
Fiche de travail	FDT	DAI
Fiche de validation	FVA	DAI
Jugement (en relation avec une limite de propriété)	JUG	DAE
Liste bâtiments en mutation	LBM	DTC
Liste contrôle parcelles	LCP	DTC
Liste des points	PTS	DTC
Note de modification de données de la BD-MO	MOD	DTC
Note de mutation	MUT	DTC
Plan de MO tel que décrit au chapitre 12 des directives	PMO	DMO



Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 ACT	PMA	DTC
Plan de mutation au 1/500, 1/1250 ou 1/2500 MOE	PME	DTC
Plan technique	PTC	DTC
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites / Bornage amiable - Procès-verbal de carence / Procès-verbal de délimitation de lots privatifs d'une copropriété / (ancien) Contrat d'abornement	PVB	DMO
Procuration ou mandat (spécial) de bornage en relation avec un bornage ou une délimitation de lots privatifs d'une copropriété	PRO	DAI
Rapport d'ajustement et/ou autres informations concernant le stationnement	AJU	DTC
Rapport / Carnet d'implantation	IMP	DTC
Rapport de mesuration officielle / Rapport de MO de délimitation de lots privatifs d'une copropriété	RAP	DMO
Relevé parcellaire	PAR	DTC
Relevé parcellaire fourni par GO externe	---	DNA
Tentative de bornage (Original du PV sans valeur juridique) / Copie d'un PV dont l'original a disparu	TDB	DTC
Transformation(s) Helmert	TRA	DTC

Remarques :

1. Aucune copie des mesurages antérieurs ou d'une case-croquis faisant partie du dossier de recherche n'est archivée. Il est par conséquent interdit d'y apposer des remarques ou explications concernant le déroulement des travaux de mesuration ou des justifications de décision. Ces indications sont à reporter sur le croquis.
2. Est à archiver sous le type EXP (expertise judiciaire) toute pièce en relation avec l'expertise, à savoir, le jugement nommant l'expert, le rapport d'expertise, le plan d'expertise, le procès-verbal de bornage ainsi que toute correspondance.

9 Signature électronique des plans de MO et des rapports de mesuration officielle

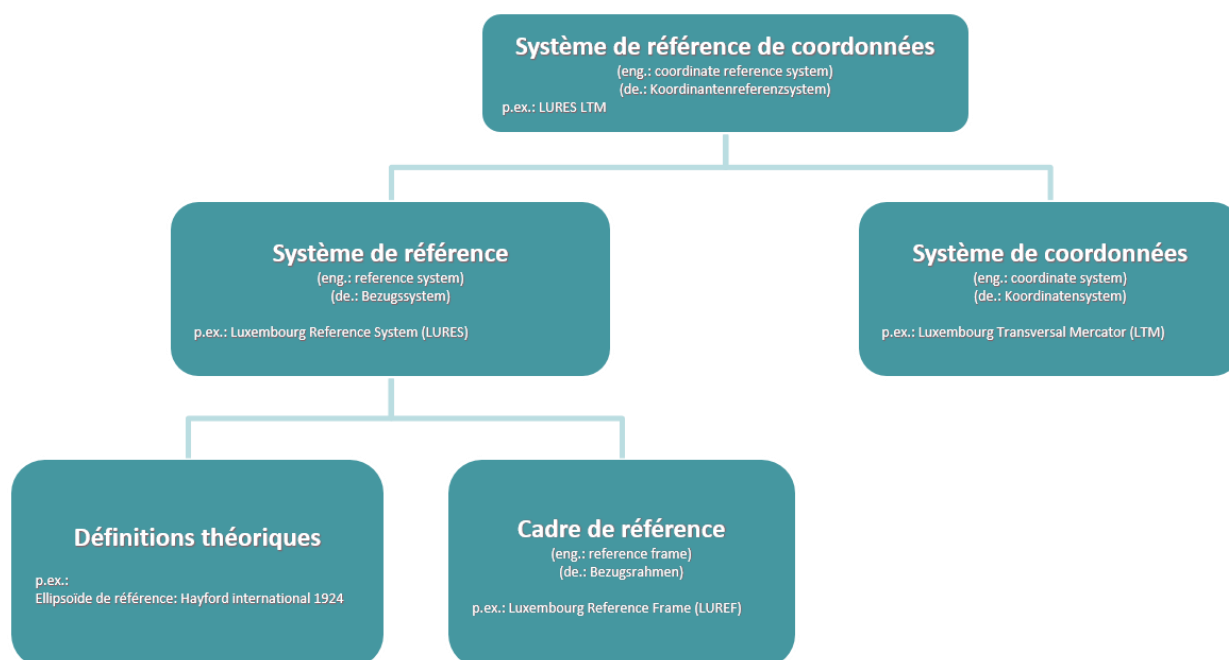
Les modalités de la signature électronique des plans de MO et des rapports de mesuration officielle seront définies au moment de son introduction.



10 Systèmes de références de coordonnées nationaux

10.1 Définitions et terminologie

Un système de référence de coordonnées est principalement composé d'un système de référence, d'un cadre de référence et d'un système de coordonnées, constituant un ensemble de paramètres permettant la détermination univoque de coordonnées géocentriques, planimétriques, altimétriques ou gravimétriques d'un point défini.



10.2 Système de référence de coordonnées national en planimétrie – LURES LTM

Le système de référence de coordonnées national en planimétrie est constitué :

1. Du système de référence Luxembourg Reference System (LURES), décrivant l'aspect physique du système de référence de coordonnées. Le système de référence inclut :
 - Un ensemble de définitions théoriques :
 - Ellipsoïde de référence : Hayford International 1924
 - Demi-grand axe a : 6378388 m
 - Inverse de l'aplatissement $1/f$: $1/297$
 - Demi-grand axe b : 6356911.946 m
 - Excentricité e^2 : 0.006768170197
 - Point fondamental (Laplace-point) : Habay-la-Neuve (Belgique)
 - Azimut (Habay-Rulles)
 - Un cadre de référence permettant l'accès au système de référence de coordonnées grâce à sa matérialisation. Actuellement, cette mise en œuvre est assurée soit par les coordonnées géodésiques d'un réseau de points matérialisés à caractère durable, soit par un réseau de stations permanentes GNSS (SPSLux) offrant des services à distance.



2. Du système de coordonnées, décrivant l'aspect mathématique du système de référence de coordonnées planimétriques. Le système de coordonnées national, appelé Luxembourg Transversale Mercator (LTM), est un système projeté sur base d'une projection transversale de Mercator avec des paramètres spécifiques pour le Luxembourg :
 - Ellipsoïde de référence : International Hayford 1924
 - Projection cartographique : Projection de Mercator transverse avec
 - Longitude du méridien central : 6° 10' Est de Greenwich
 - Facteur d'échelle du méridien central : 1
 - Longitude de l'origine : 6° 10' E
 - Latitude de l'origine : 49° 50' N
 - Coordonnées planimétriques de l'origine :
 - Y0 (Est) = 80 000 m ; X0 (Nord) = 100 000 m

Le système de coordonnées de référence national LURES LTM est encore connu sous les acronymes Gauss Luxembourg 1930 et EPSG:2169 ou EPSG:9895. Il s'agit d'un système de référence planimétrique (2D).

L'utilisation du système de correction GNSS SPSLux, ensemble avec le système de coordonnées de référence LURES LTM, permet aussi de déterminer une composante verticale correspondant approximativement à une hauteur nivelée du système de référence de coordonnées NG avec une précision de 5 à 15 cm sur l'ensemble du territoire national, sous conditions que les mesures soient exécutées selon les règles de l'art.

10.3 Système de référence de coordonnées national en altimétrie – NG

Le système de référence de coordonnées national en altimétrie est connu sous le nom NG (Nivellement général).

Le système de référence se base sur les définitions suivantes :

- Point de référence : Wemperhardt A 001
- Altitude : 528.030 m
- Niveau de référence : Niveau normal d'Amsterdam (Normaal Amsterdams Peil)

Le cadre de référence actuel est celui du NG95. Il s'agit d'un renouvellement du réseau entier exécuté en 1995. Il est accessible par les coordonnées géodésiques d'un réseau de points matérialisés à caractère durable.

L'unité du système de coordonnées est le mètre.



11 Modèle de documents

11.1 Constitution de dossier de recherche – complément à la recherche initiale



3 Case-croquis complémentaires
Parcelles concernées :

4 Extension de la recherche
Parcelles concernées :

5 Dossiers de MO déjà reçus lors de la constitution initiale du dossier de recherche (en cas d'une extension ou d'une mise à jour)



**CONSTITUTION DE DOSSIER DE RECHERCHE
COMPLÉMENT À LA RECHERCHE INITIALE**

1 Données administratives

Complément <input type="checkbox"/>	Extension <input type="checkbox"/>	Mise à jour <input type="checkbox"/>	Date de la demande :
No(s) d'affaire : 123456	No de commande géoportail : 567890		
GO demandeur :	GO demandeur :		
Commune(s) :	Section(s) :		

Remarques :

- Sous peine de ne pas être traité**, chaque demande de recherche complémentaire est à envoyer exclusivement via ce formulaire au format pdf à l'adresse courriel : mo-recherche@act.etat.lu ;
- Il y lieu d'indiquer s'il s'agit d'un complément à une recherche existante sans modification du périmètre des parcelles concernées, d'une extension du périmètre d'une recherche sur d'autres parcelles ou d'une mise à jour d'une recherche ;
- Les cases-croquis sont envoyés exclusivement au format pdf par courriel à l'adresse électronique indiquée ci-dessus ;
- Les pièces faisant partie d'un dossier de MO sont envoyés par courrier ou par courriel au format pdf en fonction du volume ;
- Toutes les parcelles pour lesquels une extension de la recherche est demandée sont à indiquer. **Des demandes généralisées sont refusées.**
- En cas d'une extension ou d'une mise à jour de la recherche initiale, les numéros de dossiers pour lesquels des pièces ont déjà été fournies sont à indiquer obligatoirement au point 5.

2 Documents complémentaires demandés (en cas d'un complément de recherche)

Type de document	Dossier(s) de MO concerné(s)
Balance des contenances	
Calcul des contenances	
Croquis	
Transformation Helmert	
Listing des points	
Données brutes	



11.2 Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires



Demande de numéro de mesurage et de numéros parcellaires supplémentaires

Date de la demande : xx/xx/2021

Coordonnées du demandeur (à remplir par le demandeur)	
Société / Service :	ABC
Géomètre officiel :	Abc Abc
La demande est à retourner à :	Abc abc.abc@abc.abc

Choix du sous-type du dossier de MO (à remplir par le demandeur)		
Code commune	Numéro(s) d'affaire	Sous-type du dossier de MO ⁽¹⁾
XXX	123456	ABC

Commune cadastrale	Section cadastrale	Nombre de numéros supplémentaires à réserver par section
ABC	-A- de Abc	xx

Numéros cadastraux concernés ⁽²⁾	Numéro de mesurage déjà reçu
123/1234, 234/2345 à 234/2357	[le cas échéant]

La présente demande est à retourner à l'administration du cadastre et de la topographie par courriel à l'adresse moe@act.etat.lu.



11.3 Données administratives



Données administratives

Numéro et sous-type du dossier de MO

The screenshot shows the 'Gestion des documents' window with the following fields:

- Nature:** Type: Dossier de mesurage; Sous-type: Morcellement
- Classement:** Commune: (empty); Exercice: 2020; Numéro d'ordre: 0; Date: 10.11.2020
- Emetteur:** Personne: CORAZZA Cyril; Remplacé par: (empty); Bureau: BCR sàrl
- Divers:** Rectificatif: ; Numéro: 0196931; Date du décès: (empty)
- Dossier de mesurage:** Numéros de dossier: Commune: HESPERANGE; Numéro de: 3110
- Affaires:** Numéro d'affaire: 196931
- Commentaire:** (empty text area)

Numéros supplémentaires réservés

Commune	Section	Nombre	De	A
HESPERANGE	A de HESPERANGE	3	6650	6652

Nombre total de numéros réservés : 3



11.4 Balance des contenances ACT

Balance des contenances



No(s) de mesurage	No(s) d'affaires	Commune(s)	Section(s)
1234	123456	Abc	A de Abc

Ancienne situation		Nouvelle situation	
Numéro cadastral	Contenance cadastrale	Numéro cadastral	Contenance cadastrale
1/123	1000	1/2345	950
		Sous-Total	950
		Différence	50
TOTAL	1000	TOTAL	1000
Sans numéro cadastral		1/2346	10
		1/2347	20
		1/2348	30
		Sous-Total	60
		Différence	-60
TOTAL	0	TOTAL	0
2/234	1000	2/2349	2000
2/345	1000		
		Sous-Total	2000
		Différence	0
TOTAL	2000	TOTAL	2000
3/456	1000	3/2350	800
4/567	500	3/2351	800
		Sous-Total	1600
		Différence	-100
TOTAL	1500	TOTAL	1500



11.5 Balance des contenances MOE

Balance des contenances		[Entête du GO]		
No(s) de mesurage :	1234	Commune(s) :	Abc	
No(s) d'affaire(s) :	123456	Section(s) :	A de Abc	
Ancienne situation		Nouvelle situation		
Numéro cadastral	Contenance cadastrale	Numéro cadastral	Contenance calculée	Contenance cadastrale
1/123	1000	1/12345	949.65	950
		Sous-Total	949.65	950
		Différence		50
TOTAL	1000	TOTAL		1000
Sans numéro cadastral		1/2346	9.95	10
		1/2347	20.27	20
		1/2348	30.09	30
		Sous-Total		60
		Différence		-60
TOTAL	0	TOTAL		0
2/234	1000	2/2349	1998.04	2000
2/345	1000			
		Sous-Total		2000
		Différence		0
TOTAL	2000	TOTAL		2000
3/456	1000	3/2350	800.49	800
4/567	500	3/2351	799.57	800
		Sous-Total		1600
		Différence		-100
TOTAL	1500	TOTAL		1500
5/678	1000	5/2352	50.11	50
		5/2353	Restant	950
		Sous-Total		1000
		Différence		0
TOTAL	1000	TOTAL		1000
6/789	1000	6/2354	74.99	75
		6/2355	Restant 1	125
		6/2356	Restant 2	800
		Sous-Total		1000
		Différence		0
TOTAL	1000	TOTAL		1000



11.6 Calcul des contenances ACT (une fiche par parcelle)

Calcul des contenances



1408 / 3940

No de mesurage	No(s) d'affaires	Commune	Section
1050	191161	Heiperknapp	BA de Boevange-sur-Attert

N° du point limite	Y = Est	X = Nord	Gisement	Distance	Rayon
23	70023,501	92288,899			
			160,8781	7,350	
624_525T	70027,739	92282,894			
			72,5205	9,159	
301	70036,058	92286,726			
			174,6840	10,627	
302	70040,173	92276,928			
			272,0927	31,133	
303	70011,985	92263,713			
			359,6562	5,657	
1011_360	70008,635	92268,272			
			358,7261	8,210	
304	70003,677	92274,816			
			57,4619	0,643	
769_44T	70004,182	92275,215			
			56,8155	12,306	
24.1	70013,764	92282,937			
			65,0390	0,500	
24	70014,190	92283,198			
			65,0219	10,918	
23	70023,501	92288,899			

Surface calculée: 480,477 m²

Contenance admise: 480 m²



11.7 Rapport de transformation



RAPPORT DE TRANSFORMATION

Commune de [Nom de la commune] Section [lettre] de [Nom de la section] No [no du dossier]

Transformation du plan de MO [numéro]

Type de transformation : Helmert Translation (cochez ce qui convient)

Transformation complète ou partielle du plan de MO [no du plan] (cochez ce qui convient)

Paramètres de la transformation :

Points de calage et résidus :

Croquis indiquant la position des points de calage et la zone transformée :



11.8 Entête de croquis terrain

Demande : _____ / _____	CROQUIS _____	MESURAGE N° : _____
Commune : _____	Date : _____	Renvois : _____
Section : _____	Le responsable du croquis : _____	
Numéros : _____	Nom : _____	Signature : _____

11.9 Entête de plan de MO

11.9.1 Entête de plan de MO en cas de signature manuscrite

	ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE		
	Grand-Duché de Luxembourg		
N° Mes urage	N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
1234	201234	Abcd	A de Abcd
	Levé par : Abc Abc Dessiné par : Abc Abc	Echelle : 1:250	
	Le géomètre officiel : ABC Abc Luxembourg, le 02 novembre 2021		Signature :

11.9.2 Entête de plan de MO en cas de signature électronique

	ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE		
	Grand-Duché de Luxembourg		
N° Mes urage	N° Affaire(s)	Commune(s)	Section(s)
1234	201234	Abcd	A de Abcd
	Levé par : Abc Abc Dessiné par : Abc Abc	Echelle : 1:250	
	Le géomètre officiel Luxembourg, le 02 novembre 2021		Signature : [signature électronique]



11.10 Légende des parcelles

LEGENDE DES PARCELLES						
Commune : Beaufort			Section: C de Beaufort			
Numéro	Nature	Occupation	Contenance			Nom(s)
			ha	a	ca	
555/4118	place (occupée)	bâtiment à habitation		16	22	BOURG Josette Marguerite
555/4119	place voirie				7	BOURG Josette Marguerite
559/4120	place			9	59	BOURG Josette Marguerite
559/4121	place voirie				7	BOURG Josette Marguerite
Numéro	Lieu-dit		Provenance des parcelles			
555/4118	Route de Grundhof		555/4038 (partie), 555/4040 (partie)			
555/4119	Chemin de la Vallée		555/4038 (partie)			
559/4120	Chemin de la Vallée		555/4038 (partie), 555/4040 (partie), 559/2587 (partie)			
559/4121	Chemin de la Vallée		559/2587 (partie)			

11.11 Liste contrôle parcelles

Liste contrôle parcelles



No. d'affaire (ID)	194495
No. mes.	2619

Commune	S	No pr.	No su.	Cont. adm.	Surf. calc.	Nature	Lieu-dit	Revenu bâti	Modification	Cont. réelle	Parc. imp.	Levé loc.	Ori.
Mersch	B	269	1032	756	755,140	place (occupée)	Urtelbach	300	0	oui	oui	0	PCN
Mersch	B	269	1181	794	793,774	place (occupée)	Urtelbach	225	0	oui	oui	0	PCN
Mersch	B	269	1263	982	982,105	place (occupée)	Urtelbach	475	0	oui	oui	0	0
Mersch	B	269	1264	2929	2929,203	place (occupée)	Urtelbach	0	0	oui	oui	0	0
Mersch	B	270	611	120	112,538	terre labourable	Rue du Roost	0	0	non	oui	0	PCN
Mersch	B	276	1262	357	446,092	place (occupée)	Rue du Roost	50	0	oui	oui	0	PCN
Mersch	B	282	815	124	124,165	terre labourable	Rue du Roost	0	0	non	oui	0	PCN

11.12 Liste bâtiments en mutation

Liste bâtiments en mutation



No. d'affaire (ID)	199098
No. mes.	2519

Commune	S	No pr.	No su.	Occupation	Revenu bâti	Etat du bâtiment	levé local	Numéro bâtiment
Bettembourg	A	2471	7818	bâtiment public	0	inchangé		1034162
Bettembourg	A	2471	8374	bâtiment à habitation	0	effacé		1035612
Bettembourg	A	2471	8374	bâtiment à habitation	250	effacé		1036030
Bettembourg	A	2471	8374	bâtiment à habitation	250	nouveau		1363787
Bettembourg	A	2471	8374	garage	0	nouveau		1363789
Bettembourg	A	2471	8375	bâtiment à habitation	350	inchangé		1035575
Bettembourg	A	2471	8375	bâtiment à habitation	0	inchangé		1275978
Bettembourg	A	2471	10914	bâtiment à habitation	250	nouveau		1363788
Bettembourg	A	2471	10917	bâtiment à habitation	300	nouveau		1363786
Bettembourg	A	2619	4684	bâtiment à habitation	300	effacé		1204008
Bettembourg	A	2619	10308	bâtiment à habitation	485	effacé		1204006
Bettembourg	A	2619	10308	bâtiment à habitation	485	nouveau		1363790



11.14 Note de mutation



NOTE DE MUTATION

No mesurage :	[numéro]	No affaire :	[numéro]
Commune de :	[Nom de la commune]		
Section :	[lettre] de [Nom de la section]		
Nos cadastraux :	[numéros des parcelles concernées]		

Exposé du changement à effectuer :

- [changement(s)] à effectuer

Motif et pièces à l'appui

Date : [Lieu], le [date]

Nom de l'agent : [Nom et prénom]

Rectifié à l'exercice :

Vérfié :

Remarque : La présente feuille n'est destinée qu'au redressement d'erreurs matérielles et aux changements s'imposant d'une façon évidente. Pour les changements exigeant une justification formelle, il y a lieu de rédiger une pièce justificative qui sera classée parmi les extraits d'actes.



11.15 Note de modification de données de la BD-MO



NOTE DE MODIFICATION DE DONNÉES DE LA BD-MO

No mesurage :	[numéro]	No affaire :	[numéro]
Commune de :	[Nom de la commune]		
Section :	[lettre] de [Nom de la section]		
Nos cadastraux :	[numéros des parcelles concernées]		
GO responsable :	[Nom et prénom]		

Exposé du changement à effectuer :


- [changement(s)] à effectuer

Croquis



11.16 Mention de validation

Les dimensions minimales de la case « Mention de validation » sont de 120 x 70 mm, respectivement 70 x 120 mm.

<p><u>MENTION DE VALIDATION</u></p> <p>suivant l'article 7(3) de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie.</p> <p>Le présent plan est conforme aux directives officielles et a été intégré aux archives cadastrales.</p>	 <p>LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Administration du cadastre et de la topographie</p> <p>Luxembourg, le Pour le Directeur</p> <p>Claude SCHREINER, géomètre officiel</p>
---	--

<p><u>MENTION DE VALIDATION</u></p> <p>suivant l'article 7(3) de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie.</p> <p>Le présent plan est conforme aux directives officielles et a été intégré aux archives cadastrales.</p>	 <p>LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Administration du cadastre et de la topographie</p> <p>Luxembourg, le Pour le Directeur</p> <p>Claude SCHREINER, géomètre officiel</p>
---	--



Mersch, le 2 décembre 2019

BORNAGE AMIABLE - PROCÈS-VERBAL DE CARENCE

DEMANDE DU : 10 juillet 2019

NO : 123456

DEMANDEUR : M. Abc (ne pas indiquer l'adresse)

COMMUNE DE : ABC

SECTION -A- de Abc

PARCELLE(S) NO(S) : 1234/1234 et 1235/5678

DESCENTE SUR LES LIEUX LE : 18 septembre 2019

à 09:30 HEURES

PRESENCES : M. Abc, assisté de Me Def pour la parcelle 1234/1234

M. Xyz, assisté de Me Lmn pour la parcelle 1235/5678

MM. Abc, Def et Ghi de l'Administration du Cadastre et de la Topographie

BUT DE LA DESCENTE SUR LES LIEUX : Bornage de la limite cadastrale entre les parcelles 1234/1234 et 1235/5678.

RESULTAT :

Aucun accord n'a pu être trouvé entre les parties concernant le tracé de la limite séparative entre les deux fonds. Faute d'un accord entre parties, je suis obligé d'établir le présent procès-verbal de carence pour permettre à la partie la plus diligente, si elle le souhaite, d'introduire une action en justice conformément à l'article 646 du Code civil.

Abc Abc

géomètre officiel



11.18 Fusion de parcelles



Accord pour la fusion de parcelles

A. Données administratives

No(s) de l'affaire	No(s) de mesurage
Communa(s) de	Section(s) de

B. Extrait du plan cadastral

C. Accord du (des) propriétaire(s)

Accord pour fusion des parcelles indiquées et/ou coloriées sur l'extrait du plan cadastral

Nom et prénom :

Signature :

[Lieu], le [date]



11.19 Fiche de validation



**Fiche de validation d'un dossier de mensuration officielle (MO)
traité par un géomètre officiel ne relevant pas de l'ACT**

Remarque : Les conséquences d'une interprétation erronée de la documentation cadastrale sont à charge de la responsabilité personnelle du géomètre officiel - auteur du dossier

Géomètre officiel – auteur du dossier de MO

Nom et prénom du géomètre officiel – auteur : [GO] – [Bureau]

Adresse postale : [adresse]

Date : Signature :

Définition du dossier de mensuration officielle

Commune(s) : [XXX] Numéro(s) d'affaire [123/123456]

Section(s) : -[XX]- de [XXX] Numéro(s) de dossier

Projet/Client du géomètre officiel – auteur : [facultatif]

Secteur : Secteur étatique Secteur communal Agent professionnel Client privé

Choix du support et, le cas échéant, nombre de copies sur support papier à délivrer

Destinataire	Plan de MO		PV de bornage / de carence		Rapport de MO	
	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...
GO – auteur	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...
Service Domaines de l'AED	pdf <input type="checkbox"/>		pdf <input type="checkbox"/>		pdf <input type="checkbox"/>	
[Organisation / Nom] [adresse] ou [courriel]	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...
[Organisation / Nom] [adresse] ou [courriel]	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...	pdf <input type="checkbox"/>	papier <input type="checkbox"/> copies : ...

Remarques concernant le dossier de mensuration officielle présenté

Retourné au géomètre officiel - auteur avec les objections suivantes :

Suite sur une 2^e feuille :

Signature :

Prise de position du Géomètre officiel - auteur

Suite sur une 2^e feuille :

Signature :

Validation

Le présent dossier de mensuration officielle a été vu, vérifié et validé

Luxembourg, le

Claude Schreiner,
Responsable du département de
la mensuration officielle

Signature :



12 Liste des communes et sections cadastrales

12.1 Liste des communes et sections cadastrales

Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
1	Arsdorf	Rambrouch	A	Arsdorf	AA d'Arsdorf	A
1	Arsdorf	Rambrouch	B	Bilsdorf	AB de Bilsdorf	A
2	Asselborn	Wintrange	B	Asselborn	AB d'Asselborn	A
2	Asselborn	Wintrange	C	Sassel	AC de Sassel	A
2	Asselborn	Wintrange	D	Boxhorn	AD de Boxhorn	A
2	Asselborn	Wintrange	E	Rumlange	AE de Rumlange	A
2	Asselborn	Wintrange	F	Stockem	AF de Stockem	A
3	Bascharage	Käerjeng	A	Linger	BA de Linger	B
3	Bascharage	Käerjeng	B	Hautcharage	BB de Hautcharage	B
3	Bascharage	Käerjeng	C	Bascharage	BC de Bascharage	B
3	Bascharage	Käerjeng	D	Bommelscheuer	BD de Bommelscheuer	B
4	Bastendorf	Tandel	A	Landscheid	BA de Landscheid	B
4	Bastendorf	Tandel	B	Brandenbourg-Ouest	BB de Brandenbourg-Ouest	B
4	Bastendorf	Tandel	C	Brandenbourg-Est	BC de Brandenbourg-Est	B
4	Bastendorf	Tandel	D	Bastendorf	BD de Bastendorf	B
4	Bastendorf	Tandel	E	Tandel	BE de Tandel	B
5	Beaufort	Beaufort	A	Dillingen	A de Dillingen	
5	Beaufort	Beaufort	B	Kosselt	B de Kosselt	
5	Beaufort	Beaufort	C	Beaufort	C de Beaufort	
6	Bech	Bech	A	Geyershof	A de Geyershof	
6	Bech	Bech	B	Bech	B de Bech	
6	Bech	Bech	C	Hemstal et Zittig	C de Hemstal et Zittig	
6	Bech	Bech	D	Rippig	D de Rippig	
6	Bech	Bech	E	Hersberg et Altrier	E de Hersberg et Altrier	
6	Bech	Bech	F	Marscherwald	F de Marscherwald	
7	Beckerich	Beckerich	A	Noerdange	A de Noerdange	
7	Beckerich	Beckerich	B	Schweich	B de Schweich	
7	Beckerich	Beckerich	C	Elvange et Hovelange	C d'Elvange et Hovelange	
7	Beckerich	Beckerich	D	Huttange	D de Huttange	
7	Beckerich	Beckerich	E	Beckerich	E de Beckerich	
7	Beckerich	Beckerich	F	Oberpallen	F d'Oberpallen	
7	Beckerich	Beckerich	G	Levelange	G de Levelange	
8	Berdorf	Berdorf	A	Bollendorf-Pont	A de Bollendorf-Pont	



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
8	Berdorf	Berdorf	B	Berdorf	B de Berdorf	
8	Berdorf	Berdorf	C	Bois et Fermes	C des Bois et Fermes	
9	Berg	Colmar-Berg	A	Carlshof	A de Carlshof	
9	Berg	Colmar-Berg	B	Berg	B de Berg	
9	Berg	Colmar-Berg	C	Lellingerhof	C de Lellingerhof	
9	Berg	Colmar-Berg	D	Colmar	D de Colmar	
10	Bertrange	Bertrange	A	Bertrange	A de Bertrange	
10	Bertrange	Bertrange	B	Beaufort	B de Beaufort	
10	Bertrange	Bertrange	C	Lorentzscheuer	C de Lorentzscheuer	
11	Bettborn	Préizerdaul	A	Bettborn	A de Bettborn	
11	Bettborn	Préizerdaul	B	Pratz	B de Pratz	
11	Bettborn	Préizerdaul	C	Reimberg	C de Reimberg	
12	Bettembourg	Bettembourg	A	Bettembourg	A de Bettembourg	
12	Bettembourg	Bettembourg	B	Abweiler	B d'Abweiler	
12	Bettembourg	Bettembourg	C	Fennange	C de Fennange	
12	Bettembourg	Bettembourg	D	Huncherange	D de Huncherange	
12	Bettembourg	Bettembourg	E	Noertzange	E de Noertzange	
13	Bettendorf	Bettendorf	A	Bettendorf	A de Bettendorf	
13	Bettendorf	Bettendorf	B	Moestroff	B de Moestroff	
13	Bettendorf	Bettendorf	C	Gilsdorf	C de Gilsdorf	
14	Betzdorf	Betzdorf	A	Berg	A de Berg	
14	Betzdorf	Betzdorf	B	Betzdorf	B de Betzdorf	
14	Betzdorf	Betzdorf	C	Olingen	C d'Olingen	
14	Betzdorf	Betzdorf	D	Roodt-sur-Syre	D de Roodt-sur-Syre	
14	Betzdorf	Betzdorf	E	Mensdorf	E de Mensdorf	
15	Bigonville	Rambrouch	A	Bigonville	BA de Bigonville	B
15	Bigonville	Rambrouch	B	Martelinville	BB de Martelinville	B
16	Bissen	Bissen	A	Bissen-Nord	A de Bissen-Nord	
16	Bissen	Bissen	B	Bissen-Sud	B de Bissen-Sud	
17	Biwer	Biwer	A	Brouch	A de Brouch	
17	Biwer	Biwer	B	Boudler	B de Boudler	
17	Biwer	Biwer	C	Biwer	C de Biwer	
17	Biwer	Biwer	D	Wecker	D de Wecker	
17	Biwer	Biwer	E	Hagelsdorf	E de Hagelsdorf	
17	Biwer	Biwer	F	Weydig	F de Weydig	
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	A	Troine	BA de Troine	B
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	B	Crendal	BB de Crendal	B



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	C	Lullange	BC de Lullange	B
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	D	Doennange et Deiffelt	BD de Doennange et Deiffelt	B
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	E	Boevange	BE de Boevange	B
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	F	Hamiville	BF de Hamiville	B
18	Boevange(Clervaux)	Wintrange	G	Wintrange	BG de Wintrange	B
19	Boevange-sur-Attert	Helperknapp	A	Boevange-sur-Attert	BA de Boevange-sur-Attert	B
19	Boevange-sur-Attert	Helperknapp	B	Buschdorf	BB de Buschdorf	B
19	Boevange-sur-Attert	Helperknapp	C	Brouch	BC de Brouch	B
20	Boulaide	Boulaide	A	Boulaide	A de Boulaide	
20	Boulaide	Boulaide	B	Baschleiden	B de Baschleiden	
20	Boulaide	Boulaide	C	Surré	C de Surré	
21	Bourscheid	Bourscheid	A	Schlindermanderscheid	A de Schlindermanderscheid	
21	Bourscheid	Bourscheid	B	Michelau	B de Michelau	
21	Bourscheid	Bourscheid	C	Bourscheid	C de Bourscheid	
21	Bourscheid	Bourscheid	D	Welscheid	D de Welscheid	
21	Bourscheid	Bourscheid	E	Kehmen et Scheidel	E de Kehmen et Scheidel	
21	Bourscheid	Bourscheid	F	Lipperscheid	F de Lipperscheid	
22	Bous	Bous	A	Bous	A de Bous	
22	Bous	Bous	B	Rolling et Assel	B de Rolling et Assel	
22	Bous	Bous	C	Erpeldange	C d'Erpeldange	
23	Burmerange	Schengen	A	Elvange	BA d'Elvange	B
23	Burmerange	Schengen	B	Burmerange	BB de Burmerange	B
23	Burmerange	Schengen	C	Emerange	BC d'Emerange	B
24	Clemency	Käerjeng	A	Clemency	CA de Clemency	C
24	Clemency	Käerjeng	B	Moulins	CB des Moulins	C
24	Clemency	Käerjeng	C	Fingig	CC de Fingig	C
25	Clervaux	Clervaux	A	Clervaux	CA de Clervaux	C
25	Clervaux	Clervaux	B	Eselborn	CB d'Eselborn	C
25	Clervaux	Clervaux	C	Weicherdange	CC de Weicherdange	C
25	Clervaux	Clervaux	D	Reuler	CD de Reuler	C
25	Clervaux	Clervaux	E	Urspelt	CE d'Urspelt	C
25	Clervaux	Clervaux	F	Mecher	CF de Mecher	C
26	Consdorf	Consdorf	A	Consdorf-Ouest	A de Consdorf-Ouest	
26	Consdorf	Consdorf	B	Scheidgen-Ouest	B de Scheidgen-Ouest	
26	Consdorf	Consdorf	C	Breidweiler	C de Breidweiler	
26	Consdorf	Consdorf	D	Marscherwald	D de Marscherwald	
26	Consdorf	Consdorf	E	Colbette	E de Colbette	



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
26	Consdorf	Consdorf	F	Consdorf-Est	F de Consdorf-Est	
26	Consdorf	Consdorf	G	Scheidgen-Est	G de Scheidgen-Est	
27	Consthum	Parc Hosingen	A	Holzthum	CA de Holzthum	C
27	Consthum	Parc Hosingen	B	Consthum	CB de Consthum	C
28	Contern	Contern	A	Oetrange	A d'Oetrange	
28	Contern	Contern	B	Moutfort et Medingen	B de Moutfort et Medingen	
28	Contern	Contern	C	Contern	C de Contern	
28	Contern	Contern	D	Mühlbach	D de Mühlbach	
28	Contern	Contern	E	Brücherhof	E de Brücherhof	
28	Contern	Contern	F	Brüchermuehle	F de Brüchermuehle	
29	Dalheim	Dalheim	A	Buchholz	A de Buchholz	
29	Dalheim	Dalheim	B	Dalheim	B de Dalheim	
29	Dalheim	Dalheim	C	Welfrange	C de Welfrange	
29	Dalheim	Dalheim	D	Filsdorf	D de Filsdorf	
30	Diekirch	Diekirch	A	Diekirch	A de Diekirch	
30	Diekirch	Diekirch	B	Iwer der Sauer	B Iwer der Sauer	
31	Differdange	Differdange	A	Niedercorn	A de Niedercorn	
31	Differdange	Differdange	B	Differdange	B de Differdange	
31	Differdange	Differdange	C	Obercorn	C d'Obercorn	
32	Dippach	Dippach	A	Dippach	A de Dippach	
32	Dippach	Dippach	B	Bettange-sur-Mess	B de Bettange-sur-Mess	
32	Dippach	Dippach	C	Sprinkange	C de Sprinkange	
32	Dippach	Dippach	D	Schouweiler	D de Schouweiler	
33	Dudelange	Dudelange	A	Budersberg	A de Budersberg	
33	Dudelange	Dudelange	B	Burange	B de Burange	
33	Dudelange	Dudelange	C	Dudelange	C de Dudelange	
34	Echternach	Echternach	A	Bois	A des Bois	
34	Echternach	Echternach	B	Echternach	B d'Echternach	
34	Echternach	Echternach	C	Sainte Croix	C de la Sainte Croix	
35	Eich	Luxembourg	A	Beggen	EA de Beggen	E
35	Eich	Luxembourg	B	Dommeldange	EB de Dommeldange	E
35	Eich	Luxembourg	C	Weimerskirch	EC de Weimerskirch	E
35	Eich	Luxembourg	D	Neudorf	ED de Neudorf	E
35	Eich	Luxembourg	E	Eich	EE d'Eich	E
36	Ell	Ell	A	Roodt	A de Roodt	
36	Ell	Ell	B	Petit-Nobressart	B de Petit-Nobressart	
36	Ell	Ell	C	Colpach-Haut	C de Colpach-Haut	



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
36	Ell	Ell	D	Colpach-Bas	D de Colpach-Bas	
36	Ell	Ell	E	Ell	E d'Ell	
37	Ermsdorf	Vallée de l'Ernz	A	Stegen	EA de Stegen	E
37	Ermsdorf	Vallée de l'Ernz	B	Folkendange	EB de Folkendange	E
37	Ermsdorf	Vallée de l'Ernz	C	Ermsdorf	EC d'Ermsdorf	E
37	Ermsdorf	Vallée de l'Ernz	D	Eppeldorf	ED d'Eppeldorf	E
37	Ermsdorf	Vallée de l'Ernz	E	Brücherhof et Moserhof	EE de Brücherhof et Moserhof	E
38	Erpeldange	Erpeldange-sur-Sûre	A	Ingeldorf	A d'Ingeldorf	
38	Erpeldange	Erpeldange-sur-Sûre	B	Erpeldange	B d'Erpeldange	
38	Erpeldange	Erpeldange-sur-Sûre	C	Burden	C de Burden	
39	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	A	Esch-Nord	A d'Esch-Nord	
39	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	B	Lallange	B de Lallange	
39	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	C	Esch-Sud	C d'Esch-Sud	
40	Esch-sur-Sûre	Esch-sur-Sûre	A	Esch-sur-Sûre	EA d'Esch-sur-Sûre	E
41	Eschweiler	Wiltz	A	Selscheid	EA de Selscheid	E
41	Eschweiler	Wiltz	B	Knaphoscheid	EB de Knaphoscheid	E
41	Eschweiler	Wiltz	C	Eschweiler	EC d'Eschweiler	E
41	Eschweiler	Wiltz	D	Erpeldange	ED d'Erpeldange	E
41	Eschweiler	Wiltz	E	Scharthof	EE de Scharthof	E
42	Ettelbruck	Ettelbruck	B	Warken	B de Warken	
42	Ettelbruck	Ettelbruck	C	Ettelbruck	C d'Ettelbruck	
42	Ettelbruck	Ettelbruck	D	Grentzingen	D de Grentzingen	
43	Feulen	Feulen	A	Niederfeulen	A de Niederfeulen	
43	Feulen	Feulen	B	Oberfeulen	B d'Oberfeulen	
44	Fischbach	Fischbach	A	Fischbach	A de Fischbach	
44	Fischbach	Fischbach	B	Koedingen	B de Koedingen	
44	Fischbach	Fischbach	C	Weyer	C de Weyer	
44	Fischbach	Fischbach	D	Schoos	D de Schoos	
44	Fischbach	Fischbach	E	Angelsberg	E d'Angelsberg	
45	Flaxweiler	Flaxweiler	A	Flaxweiler	A de Flaxweiler	
45	Flaxweiler	Flaxweiler	B	Beyren	B de Beyren	
45	Flaxweiler	Flaxweiler	C	Gostingen	C de Gostingen	
45	Flaxweiler	Flaxweiler	D	Niederdonven	D de Niederdonven	
45	Flaxweiler	Flaxweiler	E	Oberdonven	E d'Oberdonven	
45	Flaxweiler	Flaxweiler	F	Buchholz	F de Buchholz	
46	Folschette	Rambrouch	A	Schwiedelbrouch	FA de Schwiedelbrouch	F
46	Folschette	Rambrouch	B	Rambrouch	FB de Rambrouch	F



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abbréviation
46	Folschette	Rambrouch	C	Hostert	FC de Hostert	F
46	Folschette	Rambrouch	D	Folschette	FD de Folschette	F
46	Folschette	Rambrouch	E	Eschette	FE d'Eschette	F
47	Fouhren	Tandel	A	Walsdorf	FA de Walsdorf	F
47	Fouhren	Tandel	B	Fouhren	FB de Fouhren	F
47	Fouhren	Tandel	C	Longsdorf	FC de Longsdorf	F
47	Fouhren	Tandel	D	Bëttel	FD de Bëttel	F
48	Frisange	Frisange	A	Aspelt	A d'Aspelt	
48	Frisange	Frisange	B	Frisange	B de Frisange	
48	Frisange	Frisange	C	Hellange	C de Hellange	
49	Garnich	Garnich	A	Kahler	A de Kahler	
49	Garnich	Garnich	B	Garnich	B de Garnich	
49	Garnich	Garnich	C	Hivange	C de Hivange	
49	Garnich	Garnich	D	Dahlem	D de Dahlem	
50	Goesdorf	Goesdorf	A	Nocher	A de Nocher	
50	Goesdorf	Goesdorf	B	Buderscheid	B de Buderscheid	
50	Goesdorf	Goesdorf	C	Dahl	C de Dahl	
50	Goesdorf	Goesdorf	D	Masseler et Harderbach	D de Masseler et Harderbach	
50	Goesdorf	Goesdorf	E	Bockholtz	E de Bockholtz	
50	Goesdorf	Goesdorf	F	Goesdorf	F de Goesdorf	
51	Grevenmacher	Grevenmacher	A	Grevenmacher	A de Grevenmacher	
51	Grevenmacher	Grevenmacher	B	Bois	B des Bois	
52	Grosbous	Grosbous	A	Grosbous	A de Grosbous	
52	Grosbous	Grosbous	B	Dellen	B de Dellen	
53	Hachiville	Wintrange	A	Hachiville	HA de Hachiville	H
53	Hachiville	Wintrange	B	Weiler	HB de Weiler	H
53	Hachiville	Wintrange	C	Hoffelt	HC de Hoffelt	H
54	Hamm	Luxembourg	A	Hamm	HaA de Hamm	Ha
54	Hamm	Luxembourg	B	Pulvermuehl	HaB de Pulvermuehl	Ha
55	Harlange	Lac de la Haute-Sûre	A	Tarchamps	HA de Tarchamps	H
55	Harlange	Lac de la Haute-Sûre	B	Watrange	HB de Watrange	H
55	Harlange	Lac de la Haute-Sûre	C	Harlange	HC de Harlange	H
56	Heffingen	Heffingen	A	Heffingen	A de Heffingen	
56	Heffingen	Heffingen	B	Reuland	B de Reuland	
56	Heffingen	Heffingen	C	Steinborn	C de Steinborn	
56	Heffingen	Heffingen	D	Scheerbach	D de Scheerbach	
56	Heffingen	Heffingen	E	Scherfenhof	E de Scherfenhof	



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
57	Heiderscheid	Esch-sur-Sûre	A	Tadler	HA de Tadler	H
57	Heiderscheid	Esch-sur-Sûre	B	Ringel	HB de Ringel	H
57	Heiderscheid	Esch-sur-Sûre	C	Heiderscheid	HC de Heiderscheid	H
57	Heiderscheid	Esch-sur-Sûre	D	Eschdorf	HD d'Eschdorf	H
57	Heiderscheid	Esch-sur-Sûre	E	Merscheid	HE de Merscheid	H
58	Heinerscheid	Clervaux	A	Lieler	HA de Lieler	H
58	Heinerscheid	Clervaux	B	Kalborn	HB de Kalborn	H
58	Heinerscheid	Clervaux	C	Heinerscheid	HC de Heinerscheid	H
58	Heinerscheid	Clervaux	D	Fischbach	HD de Fischbach	H
58	Heinerscheid	Clervaux	E	Grindhausen	HE de Grindhausen	H
58	Heinerscheid	Clervaux	F	Hupperdange	HF de Hupperdange	H
59	Hesperange	Hesperange	A	Hesperange	A de Hesperange	
59	Hesperange	Hesperange	B	Itzig	B d'Itzig	
59	Hesperange	Hesperange	C	Alzingen	C d'Alzingen	
59	Hesperange	Hesperange	D	Fentange	D de Fentange	
60	Hobscheid	Habscht	A	Hobscheid	HA de Hobscheid	H
60	Hobscheid	Habscht	B	Eischen	HB d'Eischen	H
61	Hollerich	Luxembourg	A	Hollerich	HoA de Hollerich	Ho
61	Hollerich	Luxembourg	B	Bonnevoie	HoB de Bonnevoie	Ho
61	Hollerich	Luxembourg	C	Gasperich	HoC de Gasperich	Ho
61	Hollerich	Luxembourg	D	Cessange	HoD de Cessange	Ho
61	Hollerich	Luxembourg	E	Merl-Sud	HoE de Merl-Sud	Ho
61	Hollerich	Luxembourg	F	Merl-Nord	HoF de Merl-Nord	Ho
61	Hollerich	Luxembourg	G	Kockelscheuer	HoG de Kockelscheuer	Ho
62	Hoscheid	Parc Hosingen	A	Hoscheid	HdA de Hoscheid	Hd
62	Hoscheid	Parc Hosingen	B	Markenbach	HdB de Markenbach	Hd
63	Hosingen	Parc Hosingen	A	Rodershausen	HnA de Rodershausen	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	B	Obereisenbach	HnB d'Obereisenbach	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	C	Untereisenbach	HnC d'Untereisenbach	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	D	Wahlhausen	HnD de Wahlhausen	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	E	Hosingen	HnE de Hosingen	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	F	Bockholtz	HnF de Bockholtz	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	G	Neidhausen	HnG de Neidhausen	Hn
63	Hosingen	Parc Hosingen	H	Dorscheid	HnH de Dorscheid	Hn
64	Junglinster	Junglinster	A	Godbrange	JA de Godbrange	J
64	Junglinster	Junglinster	B	Junglinster	JB de Junglinster	J
64	Junglinster	Junglinster	C	Altlinster	JC d'Altlinster	J



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Norm Section	Norm Section affiché	Code abréviation
64	Junglinster	Junglinster	D	Bourglinster	JD de Bourglinster	J
64	Junglinster	Junglinster	E	Eisenborn	JE d'Eisenborn	J
64	Junglinster	Junglinster	F	Imbringen	JF d'Imbringen	J
65	Kautenbach	Kiischpelt	A	Alscheid	KA d'Alscheid	K
65	Kautenbach	Kiischpelt	B	Merkholtz	KB de Merkholtz	K
65	Kautenbach	Kiischpelt	C	Kautenbach	KC de Kautenbach	K
66	Kayl	Kayl	A	Kayl	A de Kayl	
66	Kayl	Kayl	B	Tétange	B de Tétange	
67	Kehlen	Kehlen	A	Kehlen	A de Kehlen	
67	Kehlen	Kehlen	B	Olm	B d'Olm	
67	Kehlen	Kehlen	C	Nospelt	C de Nospelt	
67	Kehlen	Kehlen	D	Dondelange	D de Dondelange	
67	Kehlen	Kehlen	E	Keispelt et Meispelt	E de Keispelt et Meispelt	
68	Koerich	Koerich	A	Koerich	A de Koerich	
68	Koerich	Koerich	B	Goebange	B de Goebange	
68	Koerich	Koerich	C	Goetzingen	C de Goetzingen	
69	Kopstal	Kopstal	A	Kopstal	A de Kopstal	
69	Kopstal	Kopstal	B	Bridel	B de Bridel	
70	Larochette	Larochette	A	Larochette	A de Larochette	
70	Larochette	Larochette	B	Ernzen	B d'Ernzen	
70	Larochette	Larochette	C	Meysembourg	C de Meysembourg	
70	Larochette	Larochette	D	Weydert	D de Weydert	
70	Larochette	Larochette	E	Leidenbach	E de Leidenbach	
71	Lenningen	Lenningen	A	Buurg	A de Buurg	
71	Lenningen	Lenningen	B	Kanecherbiereg	B de Kanecherbiereg	
71	Lenningen	Lenningen	C	Branebësch	C de Branebësch	
71	Lenningen	Lenningen	D	Lenningen	D de Lenningen	
71	Lenningen	Lenningen	E	Canach	E de Canach	
71	Lenningen	Lenningen	F	Fermes	F des Fermes	
72	Leudelange	Leudelange	A	Leudelange	A de Leudelange	
73	Lintgen	Lintgen	A	Lintgen	A de Lintgen	
73	Lintgen	Lintgen	B	Gosseldange et Prettingen	B de Gosseldange et Prettingen	
74	Lorentzweiler	Lorentzweiler	A	Lorentzweiler	A de Lorentzweiler	
74	Lorentzweiler	Lorentzweiler	B	Blaschette	B de Blaschette	
74	Lorentzweiler	Lorentzweiler	C	Bofferdange et Helmdange	C de Bofferdange et Helmdange	
74	Lorentzweiler	Lorentzweiler	D	Hunsdorf	D de Hunsdorf	
75	Luxembourg	Luxembourg	A	Clausen	LA de Clausen	L



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
75	Luxembourg	Luxembourg	B	Pfaffenthal	LB de Pfaffenthal	L
75	Luxembourg	Luxembourg	C	Grund	LC de Grund	L
75	Luxembourg	Luxembourg	D	Basse Pétrusse	LD de la Basse Pétrusse	L
75	Luxembourg	Luxembourg	E	Limpertsberg	LE de Limpertsberg	L
75	Luxembourg	Luxembourg	F	Ville Haute	LF de la Ville Haute	L
76	Mamer	Mamer	A	Mamer-Nord	A de Mamer-Nord	
76	Mamer	Mamer	B	Mamer-Sud	B de Mamer-Sud	
76	Mamer	Mamer	C	Holzem	C de Holzem	
76	Mamer	Mamer	D	Cap	D de Cap	
76	Mamer	Mamer	E	Capellen	E de Capellen	
77	Manternach	Manternach	A	Lellig	A de Lellig	
77	Manternach	Manternach	B	Manternach	B de Manternach	
77	Manternach	Manternach	C	Munschecker	C de Munschecker	
77	Manternach	Manternach	D	Eglise	D de l'Eglise	
77	Manternach	Manternach	E	Berbourg	E de Berbourg	
78	Mecher	Lac de la Haute-Sûre	A	Kaundorf	MA de Kaundorf	M
78	Mecher	Lac de la Haute-Sûre	B	Nothum	MB de Nothum	M
78	Mecher	Lac de la Haute-Sûre	C	Mecher	MC de Mecher	M
78	Mecher	Lac de la Haute-Sûre	D	Liefrange	MD de Liefrange	M
78	Mecher	Lac de la Haute-Sûre	E	Bavigne	ME de Bavigne	M
79	Medernach	Vallée de l'Ernz	A	Medernach	MA de Medernach	M
79	Medernach	Vallée de l'Ernz	B	Fermes	MB des Fermes	M
79	Medernach	Vallée de l'Ernz	C	Savelborn	MC de Savelborn	M
79	Medernach	Vallée de l'Ernz	D	Pletschette	MD de Pletschette	M
80	Mersch	Mersch	A	Essingen	A d'Essingen	
80	Mersch	Mersch	B	Pettingen	B de Pettingen	
80	Mersch	Mersch	C	Moesdorf	C de Moesdorf	
80	Mersch	Mersch	D	Beringen	D de Beringen	
80	Mersch	Mersch	E	Rollingen	E de Rollingen	
80	Mersch	Mersch	F	Reckange	F de Reckange	
80	Mersch	Mersch	G	Mersch	G de Mersch	
80	Mersch	Mersch	H	Schoenfels	H de Schoenfels	
81	Mertert	Mertert	A	Langsur	A de Langsur	
81	Mertert	Mertert	B	Wasserbillig	B de Wasserbillig	
81	Mertert	Mertert	C	Mertert	C de Mertert	
82	Mertzig	Mertzig	A	Mertzig	A de Mertzig	
83	Mompach	Rosport-Mompach	A	Herborn	MA de Herborn	M



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
83	Mompach	Rosport-Mompach	B	Mompach	MB de Mompach	M
83	Mompach	Rosport-Mompach	C	Givenich	MC de Givenich	M
83	Mompach	Rosport-Mompach	D	Boursdorf	MD de Boursdorf	M
83	Mompach	Rosport-Mompach	E	Moersdorf	ME de Moersdorf	M
83	Mompach	Rosport-Mompach	F	Born	MF de Born	M
84	Mondercange	Mondercange	A	Eisings	A d'Eisings	
84	Mondercange	Mondercange	B	Mondercange	B de Mondercange	
84	Mondercange	Mondercange	C	Foetz	C de Foetz	
84	Mondercange	Mondercange	D	Pontpierre	D de Pontpierre	
84	Mondercange	Mondercange	E	Bergem	E de Bergem	
85	Mondorf-les-Bains	Mondorf-les-Bains	A	Ellange	A d'Ellange	
85	Mondorf-les-Bains	Mondorf-les-Bains	B	Mondorf-les-Bains	B de Mondorf-les-Bains	
85	Mondorf-les-Bains	Mondorf-les-Bains	C	Altwies	C d'Altwies	
86	Munshausen	Clervaux	A	Siebenaler	MA de Siebenaler	M
86	Munshausen	Clervaux	B	Munshausen	MB de Munshausen	M
86	Munshausen	Clervaux	C	Marnach	MC de Marnach	M
86	Munshausen	Clervaux	D	Roder	MD de Roder	M
86	Munshausen	Clervaux	E	Drauffelt	ME de Drauffelt	M
87	Neunhausen	Esch-sur-Sûre	A	Lultzhausen	NA de Lultzhausen	N
87	Neunhausen	Esch-sur-Sûre	B	Neunhausen	NB de Neunhausen	N
87	Neunhausen	Esch-sur-Sûre	C	Insenborn	NC d'Insenborn	N
88	Niederanven	Niederanven	A	Niederanven	A de Niederanven	
88	Niederanven	Niederanven	B	Senningen	B de Senningen	
88	Niederanven	Niederanven	C	Oberanven	C d'Oberanven	
88	Niederanven	Niederanven	D	Ernster	D d'Ernster	
88	Niederanven	Niederanven	E	Gréngewald	E de Gréngewald	
89	Nommern	Nommern	A	Nommern	A de Nommern	
89	Nommern	Nommern	B	Schrodweiler	B de Schrodweiler	
89	Nommern	Nommern	C	Oberglabach	C d'Oberglabach	
89	Nommern	Nommern	D	Cruchten	D de Cruchten	
89	Nommern	Nommern	E	Niederglabach	E de Niederglabach	
90	Oberwampach	Wintrange	A	Allerborn	OA d'Allerborn	O
90	Oberwampach	Wintrange	B	Brachtenbach	OB de Brachtenbach	O
90	Oberwampach	Wintrange	C	Derenbach	OC de Derenbach	O
90	Oberwampach	Wintrange	D	Oberwampach	OD d'Oberwampach	O
90	Oberwampach	Wintrange	E	Niederwampach	OE de Niederwampach	O
91	Perlé	Rambrouch	A	Holtz	PA de Holtz	P



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
91	Perlé	Rambrouch	B	Perlé	PB de Perlé	P
91	Perlé	Rambrouch	C	Wolwelange	PC de Wolwelange	P
91	Perlé	Rambrouch	D	Rombach-Martelange	PD de Rombach-Martelange	P
92	Pétange	Pétange	A	Pétange	A de Pétange	
92	Pétange	Pétange	B	Lamadelaïne	B de Lamadelaïne	
92	Pétange	Pétange	C	Rodange	C de Rodange	
93	Putscheid	Putscheid	A	Weiler	A de Weiler	
93	Putscheid	Putscheid	B	Putscheid	B de Putscheid	
93	Putscheid	Putscheid	C	Stolzembourg	C de Stolzembourg	
93	Putscheid	Putscheid	D	Bivels	D de Bivels	
93	Putscheid	Putscheid	E	Nachtmanderscheid	E de Nachtmanderscheid	
93	Putscheid	Putscheid	F	Gralingen	F de Gralingen	
93	Putscheid	Putscheid	G	Merscheid	G de Merscheid	
94	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess	A	Roedgen	A de Roedgen	
94	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess	B	Reckange-sur-Mess	B de Reckange-sur-Mess	
94	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess	C	Limpach	C de Limpach	
94	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess	D	Pissange	D de Pissange	
94	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess	E	Ehlinge	E d'Ehlinge	
94	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess	F	Wickrange	F de Wickrange	
95	Redange	Redange/Attert	A	Lannen	A de Lannen	
95	Redange	Redange/Attert	B	Nagem	B de Nagem	
95	Redange	Redange/Attert	C	Ospern	C d'Ospern	
95	Redange	Redange/Attert	D	Redange	D de Redange	
95	Redange	Redange/Attert	E	Reichlange	E de Reichlange	
95	Redange	Redange/Attert	F	Niederpallen	F de Niederpallen	
96	Reisdorf	Reisdorf	A	Hoesdorf	A de Hoesdorf	
96	Reisdorf	Reisdorf	B	Wallendorf-Pont	B de Wallendorf-Pont	
96	Reisdorf	Reisdorf	C	Reisdorf	C de Reisdorf	
96	Reisdorf	Reisdorf	D	Bigelbach	D de Bigelbach	
97	Remerschen	Schengen	A	Wintrange	RA de Wintrange	R
97	Remerschen	Schengen	B	Remerschen	RB de Remerschen	R
97	Remerschen	Schengen	C	Flouer	RC de Flouer	R
97	Remerschen	Schengen	D	Schengen	RD de Schengen	R
98	Remich	Remich	A	Bois	A des Bois	
98	Remich	Remich	B	Remich	B de Remich	
99	Rodenbourg	Junglinster	A	Rodenbourg	RA de Rodenbourg	R
99	Rodenbourg	Junglinster	B	Gonderange	RB de Gonderange	R



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Nom Section	Nom Section affiché	Code abréviation
99	Rodenbourg	Junglinster	C	Eschweiler	RC d'Eschweiler	R
99	Rodenbourg	Junglinster	D	Beidweiler	RD de Beidweiler	R
100	Roeser	Roeser	A	Bivange	A de Bivange	
100	Roeser	Roeser	B	Berchem	B de Berchem	
100	Roeser	Roeser	C	Livange	C de Livange	
100	Roeser	Roeser	D	Peppange	D de Peppange	
100	Roeser	Roeser	E	Crauthem	E de Crauthem	
100	Roeser	Roeser	F	Roeser	F de Roeser	
101	Rollingergrund	Luxembourg	A	Rollingergrund	RA de Rollingergrund	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	A	Steinheim	RA de Steinheim	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	B	Rosport	RB de Rosport	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	C	Hinkel	RC de Hinkel	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	D	Girst	RD de Girst	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	E	Dickweiler	RE de Dickweiler	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	F	Osweiler-Est	RF d'Osweiler-Est	R
102	Rosport	Rosport-Mompach	G	Osweiler-Ouest	RG d'Osweiler-Ouest	R
103	Rumelange	Rumelange	A	Rumelange	A de Rumelange	
104	Saeul	Saeul	A	Schwebach	A de Schwebach	
104	Saeul	Saeul	B	Kapweiler	B de Kapweiler	
104	Saeul	Saeul	C	Saeul	C de Saeul	
104	Saeul	Saeul	D	Calmus	D de Calmus	
104	Saeul	Saeul	E	Ehner	E d'Ehner	
105	Sandweiler	Sandweiler	A	Sandweiler	A de Sandweiler	
105	Sandweiler	Sandweiler	B	Fermes	B des Fermes	
106	Sanem	Sanem	A	Sanem	A de Sanem	
106	Sanem	Sanem	B	Soleuvre	B de Soleuvre	
106	Sanem	Sanem	C	Belvaux	C de Belvaux	
106	Sanem	Sanem	D	Ehlerange	D d'Ehlerange	
107	Schieren	Schieren	A	Schieren	A de Schieren	
107	Schieren	Schieren	B	Birtrange	B de Birtrange	
108	Schiffflange	Schiffflange	A	Schiffflange	A de Schiffflange	
109	Schuttrange	Schuttrange	A	Schuttrange	A de Schuttrange	
109	Schuttrange	Schuttrange	B	Munsbach	B de Munsbach	
109	Schuttrange	Schuttrange	C	Schrassig	C de Schrassig	
109	Schuttrange	Schuttrange	D	Uebersyren	D d'Uebersyren	
110	Septfontaines	Habscht	A	Greisch	SA de Greisch	S
110	Septfontaines	Habscht	B	Roodt	SB de Roodt	S



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Norm Section	Norm Section affiché	Code abréviation
110	Septfontaines	Habscht	C	Septfontaines	SC de Septfontaines	S
111	Stadbredimus	Stadbredimus	A	Stadbredimus	A de Stadtbredimus	
111	Stadbredimus	Stadbredimus	B	Greiveldange	B de Greiveldange	
112	Steinfort	Steinfort	A	Steinfort	A de Steinfort	
112	Steinfort	Steinfort	B	Hagen	B de Hagen	
112	Steinfort	Steinfort	C	Kleinbettingen	C de Kleinbettingen	
112	Steinfort	Steinfort	D	Grass	D de Grass	
113	Steinsel	Steinsel	A	Mullendorf	A de Mullendorf	
113	Steinsel	Steinsel	B	Steinsel	B de Steinsel	
113	Steinsel	Steinsel	C	Heisdorf	C de Heisdorf	
114	Strassen	Strassen	A	Strassen	A de Strassen	
114	Strassen	Strassen	B	Bois	B des Bois	
115	Troisvierges	Troisvierges	A	Hautbellain	A de Hautbellain	
115	Troisvierges	Troisvierges	B	Huldange	B de Huldange	
115	Troisvierges	Troisvierges	C	Goedange	C de Goedange	
115	Troisvierges	Troisvierges	D	Wilwerdange	D de Wilwerdange	
115	Troisvierges	Troisvierges	E	Drinklange	E de Drinklange	
115	Troisvierges	Troisvierges	F	Troisvierges	F de Troisvierges	
115	Troisvierges	Troisvierges	G	Basbellain	G de Basbellain	
115	Troisvierges	Troisvierges	H	Biwisch	H de Biwisch	
116	Tuntange	Helperknapp	A	Tuntange	TA de Tuntange	T
116	Tuntange	Helperknapp	B	Hollenfels	TB de Hollenfels	T
116	Tuntange	Helperknapp	C	Ansembourg	TC d'Ansembourg	T
116	Tuntange	Helperknapp	D	Marienthal	TD de Marienthal	T
116	Tuntange	Helperknapp	E	Bour	TE de Bour	T
117	Useldange	Useldange	A	Schandel	A de Schandel	
117	Useldange	Useldange	B	Useldange	B d'Useldange	
117	Useldange	Useldange	C	Rippweiler	C de Rippweiler	
117	Useldange	Useldange	D	Everlange	D d'Everlange	
118	Vianden	Vianden	A	Scheuerhof	A de Scheuerhof	
118	Vianden	Vianden	B	Vianden	B de Vianden	
119	Vichten	Vichten	A	Michelbouch	A de Michelbouch	
119	Vichten	Vichten	B	Vichten	B de Vichten	
120	Wahl	Wahl	A	Kuborn	A de Kuborn	
120	Wahl	Wahl	B	Heispelt	B de Heispelt	
120	Wahl	Wahl	C	Grevels, Brattert et Rindschleiden	C de Grevels, Brattert et Rindschleiden	
120	Wahl	Wahl	D	Wahl	D de Wahl	



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Norm Section	Norm Section affiché	Code abréviation
120	Wahl	Wahl	E	Buschrodt	E de Buschrodt	
121	Waldbillig	Waldbillig	A	Haller	A de Haller	
121	Waldbillig	Waldbillig	B	Waldbillig	B de Waldbillig	
121	Waldbillig	Waldbillig	C	Christnach	C de Christnach	
121	Waldbillig	Waldbillig	D	Mullerthal	D de Mullerthal	
122	Waldbredimus	Waldbredimus	A	Waldbredimus	A de Waldbredimus	
122	Waldbredimus	Waldbredimus	B	Trintingenthal	B de Trintingenthal	
123	Walferdange	Walferdange	A	Helmsange	A de Helmsange	
123	Walferdange	Walferdange	B	Walferdange	B de Walferdange	
123	Walferdange	Walferdange	C	Bereldange	C de Bereldange	
124	Weiler-la-Tour	Weiler-la-Tour	A	Syren	A de Syren	
124	Weiler-la-Tour	Weiler-la-Tour	B	Hassel	B de Hassel	
124	Weiler-la-Tour	Weiler-la-Tour	C	Weiler-la-Tour	C de Weiler-la-Tour	
125	Weiswampach	Weiswampach	A	Beiler	A de Beiler	
125	Weiswampach	Weiswampach	B	Leithum	B de Leithum	
125	Weiswampach	Weiswampach	C	Weiswampach	C de Weiswampach	
125	Weiswampach	Weiswampach	D	Breidfeld	D de Breidfeld	
125	Weiswampach	Weiswampach	E	Holler	E de Holler	
125	Weiswampach	Weiswampach	F	Binsfeld	F de Binsfeld	
126	Wellenstein	Schengen	A	Kleinmacher	WA de Kleinmacher	W
126	Wellenstein	Schengen	B	Bech	WB de Bech	W
126	Wellenstein	Schengen	C	Schwebsingen	WC de Schwebsingen	W
126	Wellenstein	Schengen	D	Wellenstein	WD de Wellenstein	W
127	Wiltz	Wiltz	A	Wiltz	WA de Wiltz	W
127	Wiltz	Wiltz	B	Niederwiltz	WB de Niederwiltz	W
127	Wiltz	Wiltz	C	Roullingen	WC de Roullingen	W
127	Wiltz	Wiltz	D	Weidingen	WD de Weidingen	W
128	Wilwerwiltz	Kiischpelt	A	Enscherange	WA d'Enscherange	W
128	Wilwerwiltz	Kiischpelt	B	Pintsch	WB de Pintsch	W
128	Wilwerwiltz	Kiischpelt	C	Lellingen	WC de Lellingen	W
128	Wilwerwiltz	Kiischpelt	D	Wilwerwiltz	WD de Wilwerwiltz	W
129	Winseler	Winseler	A	Grumelscheid	A de Grumelscheid	
129	Winseler	Winseler	B	Noertrange	B de Noertrange	
129	Winseler	Winseler	C	Winseler	C de Winseler	
129	Winseler	Winseler	D	Berlé	D de Berlé	
129	Winseler	Winseler	E	Doncols et Sonlez	E de Doncols et Sonlez	
130	Wormeldange	Wormeldange	A	Machtum	A de Machtum	



Code Commune	Commune cadastrale	Commune administrative	Code Section	Norm Section	Norm Section affiché	Code abbréviation
130	Wormeldange	Wormeldange	B	Ahn	B d'Ahn	
130	Wormeldange	Wormeldange	C	Wormeldange	C de Wormeldange	
130	Wormeldange	Wormeldange	D	Ehnen	D d'Ehnen	
130	Wormeldange	Wormeldange	E	Dreiborn	E de Dreibern	
130	Wormeldange	Wormeldange	F	Kapenacker	F de Kapenacker	

Code Commune	Commune administrative
131	Lac de la Haute-Sûre
132	Rambrouch
133	Wincrange
134	Kiischpelt
135	Tandel
136	Parc Hosingen
137	Vallée de l'Ernz
138	Helperknapp
139	Habscht
140	Rosport-Mompach

12.2 Liste des communes ayant fait l'objet d'une fusion

Commune administrative	Commune cadastrale	Code numérique
Clervaux	Clervaux	25
	Heinerscheid	25/58
	Munhausen	25/86
Esch-sur-Sûre	Esch-sur-Sûre	40
	Heiderscheid	40/57
	Neunhausen	40/87
Habscht	Hobscheid	139/60
	Septfontaines	139/110
Helperknapp	Boevange-sur-Attert	138/19
	Tuntange	138/116
Junglinster	Junglinster	64
	Rodenbourg	64/99
Käerjeng	Bascharage	3
	Clemency	3/24



Commune administrative	Commune cadastrale	Code numérique
Kiischpelt	Kautenbach	134/65
	Wilwerwiltz	134/128
Lac de la Haute-Sûre	Harlange	131/55
	Mecher	131/78
Luxembourg	Eich	75/35
	Hamm	75/54
	Hollerich	75/61
	Luxembourg	75
	Rollingergrund	75/101
Parc Hosingen	Consthum	136/27
	Hoscheid	136/62
	Hosingen	136/63
Rambrouch	Arsdorf	132/1
	Bigonville	132/15
	Folschette	132/46
	Perlé	132/91
Rosport-Mompach	Rosport	140/102
	Mompach	140/83
Schengen	Burmerange	97/23
	Remerschen	97
	Wellenstein	97/126
Tandel	Bastendorf	135/4
	Fouhren	135/47
Vallée de l'Ernz	Ermsdorf	137/37
	Medernach	137/79
Wiltz	Eschweiler	127/41
	Wiltz	127
Wintrange	Asselborn	133/2
	Boevange (Clervaux)	133/18
	Hachiville	133/53
	Oberwampach	133/90



12.3 Codes numériques et littéraux des communes

Code numérique	Code littéral	Commune cadastrale	Commune administrative
1	ARSD	Arsdorf	Rambrouch
2	ASSE	Asselborn	Wintrange
3	BASC	Bascharage	Käerjeng
4	BAST	Bastendorf	Tandel
5	BEAU	Beaufort	Beaufort
6	BECH	Bech	Bech
7	BECK	Beckerich	Beckerich
8	BERD	Berdorf	Berdorf
9	BERG	Berg	Colmar-Berg
10	BERT	Bertrange	Bertrange
11	BETB	Bettborn	Préizerdaul
12	BETT	Bettembourg	Bettembourg
13	BETD	Bettendorf	Bettendorf
14	BETZ	Betzdorf	Betzdorf
15	BIGO	Bigonville	Rambrouch
16	BISS	Bissen	Bissen
17	BIWE	Biwer	Biwer
18	BOEC	Boevange(Clervaux)	Wintrange
19	BOEM	Boevange-sur-Attert	Helperknapp
20	BOUL	Boulaide	Boulaide
21	BOUR	Bourscheid	Bourscheid
22	BOUS	Bous	Bous
23	BURM	Burmerange	Schengen
24	CLEM	Clemency	Käerjeng
25	CLER	Clervaux	Clervaux
26	COND	Consdorf	Consdorf
27	CONS	Consthum	Parc Hosingen
28	CONT	Contern	Contern
29	DALH	Dalheim	Dalheim
30	DIEK	Diekirch	Diekirch
31	DIFF	Differdange	Differdange
32	DIPP	Dippach	Dippach
33	DUDE	Dudelange	Dudelange
34	ECHT	Echternach	Echternach
35	EICH	Eich	Luxembourg
36	ELL	Eil	Eil
37	ERMS	Ermsdorf	Vallée de l'Ernz
38	ERPE	Erpeldange	Erpeldange-sur-Sûre



Code numérique	Code littéral	Commune cadastrale	Commune administrative
39	ESCH	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette
40	ESCS	Esch-sur-Sûre	Esch-sur-Sûre
41	ESCW	Eschweiler	Wiltz
42	ETTE	Ettelbruck	Ettelbruck
43	FEUL	Feulen	Feulen
44	FISC	Fischbach	Fischbach
45	FLAX	Flaxweiler	Flaxweiler
46	FOLS	Folschette	Rambrouch
47	FOUH	Fouhren	Tandel
48	FRIS	Frisange	Frisange
49	GARN	Garnich	Garnich
50	GOES	Goesdorf	Goesdorf
51	GREVE	Grevenmacher	Grevenmacher
52	GROS	Grosbous	Grosbous
53	HACH	Hachiville	Wintrange
54	HAMM	Hamm	Luxembourg
55	HARL	Harlange	Lac de la Haute-Sûre
56	HEFF	Heffingen	Heffingen
57	HEID	Heiderscheid	Esch-sur-Sûre
58	HEIN	Heinerscheid	Clervaux
59	HESP	Hesperange	Hesperange
60	HOBS	Hobscheid	Habscht
61	HOLL	Hollerich	Luxembourg
62	HOSC	Hoscheid	Parc Hosingen
63	HOSI	Hosingen	Parc Hosingen
64	JUNG	Junglinster	Junglinster
65	KAUT	Kautenbach	Kiischpelt
66	KAYL	Kayl	Kayl
67	KEHL	Kehlen	Kehlen
68	KOER	Koerich	Koerich
69	KOPS	Kopstal	Kopstal
70	LARO	Larochette	Larochette
71	LENN	Lenningen	Lenningen
72	LEUD	Leudelange	Leudelange
73	LINT	Lintgen	Lintgen
74	LORE	Lorentzweiler	Lorentzweiler
75	LUXE	Luxembourg	Luxembourg
76	MAME	Mamer	Mamer
77	MANT	Manternach	Manternach
78	MECH	Mecher	Lac de la Haute-Sûre
79	MEDE	Medernach	Vallée de l'Ernz



Code numérique	Code littéral	Commune cadastrale	Commune administrative
80	MERS	Mersch	Mersch
81	MERT	Mertert	Mertert
82	MERZ	Mertzig	Mertzig
83	MOMP	Mompach	Rosport-Mompach
84	MONC	Mondercange	Mondercange
85	MOND	Mondorf-les-Bains	Mondorf-les-Bains
86	MUNS	Munshausen	Clervaux
87	NEUN	Neunhausen	Esch-sur-Sûre
88	NIED	Niederanven	Niederanven
89	NOMM	Nommern	Nommern
90	OBER	Oberwampach	Wintrange
91	PERL	Perlé	Rambrouch
92	PETA	Pétange	Pétange
93	PUTS	Putscheid	Putscheid
94	RECK	Reckange-sur-Mess	Reckange-sur-Mess
95	REDA	Redange	Redange/Attert
96	REIS	Reisdorf	Reisdorf
97	REME	Remerschen	Schengen
98	REMI	Remich	Remich
99	RODE	Rodenbourg	Junglinster
100	ROES	Roeser	Roeser
101	ROLL	Rollingergrund	Luxembourg
102	ROSP	Rosport	Rosport-Mompach
103	RUME	Rumelange	Rumelange
104	SAEU	Saeul	Saeul
105	SAND	Sandweiler	Sandweiler
106	SANE	Sanem	Sanem
107	SCHR	Schieren	Schieren
108	SCHI	Schifflange	Schifflange
109	SCHU	Schuttrange	Schuttrange
110	SEPT	Septfontaines	Habscht
111	STAD	Stadbredimus	Stadbredimus
112	STEI	Steinfort	Steinfort
113	STES	Steinsel	Steinsel
114	STRA	Strassen	Strassen
115	TROI	Troisvierges	Troisvierges
116	TUNT	Tuntange	Helperknapp
117	USEL	Useldange	Useldange
118	VIAN	Vianden	Vianden
119	VICH	Vichten	Vichten
120	WAHL	Wahl	Wahl



Code numérique	Code littéral	Commune cadastrale	Commune administrative
121	WALD	Waldbillig	Waldbillig
122	WALB	Waldbredimus	Waldbredimus
123	WALF	Walferdange	Walferdange
124	WEIL	Weiler-la-Tour	Weiler-la-Tour
125	WEIS	Weiswampach	Weiswampach
126	WELL	Wellenstein	Schengen
127	WILT	Wiltz	Wiltz
128	WILW	Wilwerwiltz	Kiischpelt
129	WINS	Winseler	Winseler
130	WORM	Wormeldange	Wormeldange